

RAPPORT ANNUEL 2008 CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL
2008 - CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



RAPPORT ANNUEL 2008

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'ensemble des missions
ayant donné lieu à des rapports publiables
sont mentionnées dans le présent rapport
et tous consultables et/ou téléchargeables
sur le site Internet du CGEDD
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>



SOMMAIRE

Avant-propos du vice-président	04
Organisation du CGEDD au 1 ^{er} janvier 2009	07
Missions, chiffres, histoire et effectifs 2008	12

ACTIVITÉS DE CONSEIL / EXPERTISE19

Aménagement - Urbanisme	20
Environnement - Risques - Paysages	24
Logement - Construction	29
Sécurité dans les transports	32
Économie et transports	34
Organisation des services	38

AUDITS MINISTÉRIELS ET INTERMINISTÉRIELS 43

Audits ministériels :	
- les audits de programme	45
- les audits thématiques	46
Audits du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)	48
Audits de certification des comptes	50

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES53

Les inspections de services	55
Les inspections de régularité	59
Inspection générale des organismes scientifiques et techniques (IGOST)	62
Inspection générale de l'aviation civile (IGAC)	64
Inspections hygiène et sécurité	65

ANNEXES67

Rapports d'inspection publiés en 2008	68
Publications éditées en 2008	72
Communication en 2008	73
Mandats de représentation	74



AVANT-PROPOS DU VICE-PRÉSIDENT



L'année 2008 restera celle de la naissance du conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), issu de la fusion du conseil général des Ponts et Chaussées et du service de l'inspection générale de l'Environnement.

Un « projet du CGEDD », adopté début 2009, tire toutes les conséquences de cette fusion au plan des missions, ambitions et de la convergence des cultures professionnelles comme au plan des structures et des modes d'action.

Les missions restent essentiellement d'informer et de conseiller les pouvoirs publics et d'auditer et d'inspecter les services ou organismes placés sous l'autorité des ministres, à commencer par le MEEDDAT, ainsi que les ministres chargés de la Ville et du Logement. L'ambition principale est de donner corps aux démarches de développement durable dans l'ensemble de ses dimensions et selon des modes de gouvernance et de consultation plus participatifs. Pour cela le CGEDD entend contribuer pleinement aux réflexions de doctrine, de méthodes (y compris d'évaluation) et de déclinaison territoriale en la matière. En particulier, il prend en charge, tous les ans, quelques thèmes de réflexion de grande portée. Pour 2009, ont été retenus les thèmes suivants :

- production d'énergie décentralisée et efficacité énergétique,
- méthodes d'évaluation globale tenant compte du développement durable,
- approche développement durable des territoires et de leur gouvernance.

L'année 2008 restera celle de la naissance du CGEDD, issu de la fusion du conseil général des Ponts et Chaussées et du service de l'inspection générale de l'Environnement.

Les démarches de développement durable ne viennent pas, pour autant, se plaquer sur d'anciennes pratiques qu'elles rendraient obsolètes : l'aménagement et le développement des territoires, la production et la consommation d'énergie et leur incidence sur le changement climatique, la mobilité, le logement et la politique de la ville, la prévention des risques et des pollutions, la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, etc. sont depuis longtemps inscrits à l'agenda politique. La nouveauté est la nécessaire *intégration* de toutes ces politiques à l'aune de la durabilité. En d'autres termes, nous avons à concilier différentes cultures, sans les réduire à une seule, pour un bénéfice... durable.

Marquant ces nouvelles ambitions, deux nouvelles structures ont été créées au sein du conseil : la *commission permanente des Ressources naturelles*, qui fonctionne comme une section mais peut compter des membres d'autres conseils ; l'*autorité environnementale*, chargée de rendre des avis sur la qualité des évaluations environnementales des plans, programmes et projets et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser les impacts.

La liste des collèges et missions d'appui a été modifiée pour prendre en compte l'ensemble des domaines de compétence de ce nouveau conseil.



Une commission spéciale du développement durable, transverse à toutes les structures du conseil, vient d'être créée : elle va assurer une veille générale et concourir aux travaux en matière de démarches et de méthodes du développement durable.

Le fonctionnement des sections, missions d'inspection générale et territoriale (MIGT), collèges et missions d'appui a été précisé et mieux articulé. Le conseil s'est doté d'une charte de déontologie et d'un guide méthodologique commun à toutes ses activités afin d'accroître la qualité de ses productions.

Bon nombre des domaines couverts par l'activité du CGEDD lui sont communs avec d'autres conseils. Ainsi l'eau, les ressources naturelles, la biodiversité sont des thèmes de coopération forte avec le conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER). La fusion des corps Ingénieurs des Ponts et Chaussées (IPC) et Ingénieurs du Génie rural, des Eaux et des Forêts (IGREF) en un seul corps d'ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts favorisera les échanges entre conseils.

L'importance croissante des questions énergétiques nécessitera des collaborations renforcées avec le nouveau conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGIET). Le colloque annuel 2008 sur le thème « Risques et expertises, une question de confiance », concrétisant le renforcement des liens entre experts d'origines et de cultures différentes, a été l'occasion d'une coopération avec ces deux conseils.

... assembler différentes cultures, sans les réduire à une seule, pour un bénéfice... durable.

Par ailleurs, la création des directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et des directions départementales des Territoires (DDT) entraîne de nouvelles modalités et de nouvelles coopérations en matière d'audit et d'inspection.

Les DREAL, résultant de la fusion des directions régionales de l'Équipement (DRE), des directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et des directions régionales de l'Environnement (DIREN), seront inspectées en commun avec le CGIET.

La fusion des directions départementales de l'Équipement et des directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt et la perspective de la création des nouvelles directions départementales interministérielles obligent à repenser leur inspection.

Le grand nombre d'établissements publics, de taille et de statuts variés, placés sous la tutelle du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, élargissant en particulier la configuration de son réseau scientifique et technique, exige une réflexion sur les formes d'audit et de contrôle adaptées à la spécificité de ces organismes.

La problématique du développement durable est ainsi en train de remodeler la structure des administrations de l'État et de ses différents corps de fonctionnaires.

2007 avait été l'année du Grenelle de l'environnement, 2008 aura été celle de ses suites législatives (projets de lois Grenelle I, II et III : dispositions budgétaires et fiscales), préparées par les travaux des nombreux comités opérationnels post-Grenelle auxquels ont été généralement associés des membres du CGEDD. Au-delà du Grenelle et de ses suites, le conseil contribue largement à toutes les réflexions en cours.

2008 aura également été l'année de la présidence française de l'Union européenne avec des résultats conséquents dans nos domaines, notamment avec le « paquet Énergie-Climat ».



1 Aménagement et urbanisme ;
Environnement, risques et paysages ;
Logement et construction ;
Sécurité et sûreté dans les transports ;
Économie et transports ;
Organisation des services.

Dans le cadre de ses *activités de conseil et d'expertise* – présentées en seconde partie de ce rapport annuel – l'infexion donnée par la démarche du développement durable a été significative. À titre d'exemple et dans l'ordre où sont regroupés les grands domaines d'intervention du CGEDD dans le présent rapport¹ :

- une réflexion sur les concepts, procédures et indicateurs de la dimension territoriale du développement durable, appliquée à l'étalement urbain, à la gestion intégrée des zones sensibles ;
- l'évolution de la prévention des risques, par la définition d'évolutions réglementaires et par la recherche d'une meilleure intégration des politiques de prévention dans les actions d'aménagement des territoires ;
- le suivi de l'application de la loi DALO et la manière dont les services déconcentrés remplissent leur mission de garant des politiques publiques en la matière ;
- l'étude des économies et substitutions d'énergie dans les bâtiments ;
- une réflexion sur les systèmes de gestion de sécurité dans tous les modes de transports ;
- l'évaluation a posteriori des infrastructures de transport et la mise au point d'une méthode multicritères pour l'évaluation des projets, en vue de la préparation du futur schéma national des infrastructures de transports.

Depuis plusieurs années, les activités d'inspection des services tendent à prendre la forme d'audits plus structurés. Cette tendance se confirme en 2008.

Seul ou en collaboration, le CGEDD réalise différents types d'audits : audits de programmes LOLF, audits thématiques d'initiative locale (lancés à l'initiative des MIGT) ou nationale, audits du Comité interministériel d'audit des programmes, audits de certification des comptes de l'État.

En plus des audits terminés en 2008 et présentés ci-après, deux audits thématiques nationaux sont en voie d'achèvement, concernant respectivement le réseau scientifique et technique et la prise en compte du développement durable par les services déconcentrés du ministère.

L'inspection proprement dite a souvent pris la forme de missions de suivi des regroupements de service. Celles-ci ont permis de prendre la mesure de l'impact des restructurations en cours sur la vie des services.

La création du MEEDDAT, l'infexion de l'ensemble des politiques publiques vers un développement *durable*, en particulier plus sobre en énergie, plus respectueux des ressources naturelles, plus soucieux de préservation des patrimoines, plus enclin à une production et à une consommation socialement et environnementalement responsables... ne font que renforcer les exigences de rigueur, d'impartialité et de qualité professionnelle de nos activités. Nous nous sommes mis en ordre de marche pour y parvenir.

*les activités
d'inspection des
services tendent
à prendre la
forme d'audits
plus structurés*

Claude Martinand
vice-président du CGEDD



ORGANISATION DU CGEDD AU 1^{ER} JANVIER 2009

SECTIONS THÉMATIQUES

1^{ère} section

DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

Présidente de section : Agnès CLARET de FLEURIEU



La section « droit, logement et société » traite de la dimension juridique des questions entrant dans la compétence du conseil ainsi que des enjeux liés, pour l'activité du conseil, à la dimension sociale du développement durable. Elle est compétente en matière d'habitat et de politique du logement, et notamment pour les questions dont l'examen appelle la prise en considération des recommandations de la mission interministérielle d'inspection du logement social. Plus généralement, elle est compétente en matière d'accès aux services essentiels, de mise en œuvre des droits fondamentaux et d'association des citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Elle est compétente, avec le concours des autres sections, pour les affaires contentieuses sur lesquelles le conseil est consulté.

2^{ème} section

ÉCONOMIE, TRANSPORTS, RÉSEAUX

Président de section : Claude GRESSIER



La section « économie, transports, réseaux » traite des enjeux de développement économique des questions entrant dans la compétence du conseil. Elle est compétente en matière d'instruments économiques pour l'environnement et d'évaluation socio-économique des bénéfices et dommages environnementaux, pour les questions d'organisation, d'exploitation, de régulation et de développement durable des transports, pour les aspects économiques de la lutte contre le changement climatique et de fiscalité de l'environnement ; dans les domaines de compétence du conseil, elle connaît, avec le concours des autres sections intéressées, des questions intéressant les réseaux transportant les personnes et les biens et les réseaux acheminant l'eau, l'énergie et l'information, des questions intéressant la construction européenne, l'action extérieure de la France et la coopération internationale.



3^{ème} section

AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Président de section : Gilbert SANTEL



La section « aménagement durable des territoires » traite des enjeux d'aménagement et de développement durables des territoires aux différentes échelles géographiques et de protection et de mise en valeur de leurs espaces sensibles. Elle est compétente en matière d'urbanisme, d'aménagement foncier et, conjointement avec les autres sections concernées, en matière d'habitat et de politique de la ville, ainsi qu'en matière de sites, de paysages et de protection du patrimoine bâti. Elle connaît des questions intéressant l'activité des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et, conjointement avec les autres sections concernées, des questions entrant dans la compétence du conseil qui présentent un lien avec le tourisme.

4^{ème} section

RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

Président de section : Alain MAUGARD



La section « risques, sécurité, sûreté » est compétente en matière de sécurité et de sûreté des infrastructures et des systèmes de transports. Elle est compétente, avec le concours des autres sections intéressées, en matière de connaissance des aléas et des vulnérabilités liés aux risques majeurs d'origine technologique ou naturelle ainsi que de prévention et de protection des populations contre leurs conséquences et en matière de préparation et de mise en œuvre des mesures de sécurité civile et de défense dans les domaines entrant dans la compétence du conseil.

5^{ème} section

SCIENCES ET TECHNIQUES

Président de section : Christian PARENT



La section « sciences et techniques » traite des enjeux du développement scientifique et technique en matière d'écologie, de génie civil et de construction. Dans les domaines de compétence du conseil, elle connaît des problèmes d'énergie, de systèmes d'information, de météorologie, d'hydrologie et de traitement des déchets. Elle est compétente, avec le concours des autres sections intéressées, en matière de technologies de l'information et de la communication, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, de gestion des connaissances, de réglementation technique et de développement de la normalisation et de reconnaissance des qualifications.

6^{ème} section

PERSONNELS ET SERVICES

Président de section : Jean-Yves BELOTTE



La section « personnels et services » traite des enjeux de modernisation de la gestion, de régularité des pratiques administratives, de déconcentration des responsabilités, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, d'orientation et de suivi des personnels chargés de missions d'encaissement supérieur et, avec le concours des autres sections intéressées, de performance de l'action publique. Son président coordonne les activités d'inspection générale et d'audit du conseil.

7ème section

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Président de section et secrétaire général : Louis Michel SANCHE



La section, dont le président est le secrétaire général du conseil, est compétente pour les questions ayant trait à la mobilisation des ressources du conseil en vue de l'exercice de ses missions, à la définition des méthodes et à la diffusion du résultat de ses travaux. Elle coordonne les activités d'évaluation des politiques publiques dans les domaines entrant dans la compétence du conseil. Elle contribue, en liaison avec les autres sections, aux travaux du comité d'histoire.

BUREAU DU PERSONNEL ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

Philippe GASTOU

BUREAU DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Didier SARFATI

BUREAU DES RAPPORTS ET DE LA DOCUMENTATION

Catherine BALLATORE

BUREAU DE LA COMMUNICATION

Maud CLOUËT de CRÉPY

COMMISSION PERMANENTE DES RESSOURCES NATURELLES

Président de la commission : Pierre ROUSSEL



La commission permanente des ressources naturelles est compétente, en liaison avec les sections concernées, pour les questions dont l'examen appelle la prise en considération de connaissances en écologie, pour les questions d'évaluation des bénéfices tangibles et intangibles que procure l'usage des ressources naturelles et pour les questions dont l'examen appelle la prise en considération des avis et rapports du conseil général des Mines devenu conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies en matière de ressources énergétiques et minières et ceux du conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux en matière de protection des animaux et des végétaux, de ressources et milieux naturels, de politique forestière et de politique de l'eau.

L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Vice-président délégué à l'autorité environnementale :

Michel BADRÉ



Le CGEDD est amené à siéger en formation d'autorité environnementale à la demande du ministre (décret du 9 juillet 2008).

Cette autorité est composée d'une quinzaine de personnes qualifiées (arrêté du 3 novembre 2008). Elle donne des avis, rendus publics, sur les évaluations, les mesures de gestion pour éviter, réduire ou compenser les impacts des grands projets et programmes sur l'environnement, mais aussi ceux d'un projet local, dès lors qu'il dépend du MEEDDAT et qu'il est soumis à étude d'impact.

ORGANISATION TRANSVERSALE DE TRAVAIL

COLLÈGES ET MISSIONS D'APPUI AU 1^{ER} JANVIER 2009

1^{ère} section

DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

Collège Droit et contentieux :

Marie-Françoise SIMON-ROVETTO

Collège Logement et immobilier : Marc PRÉVOST

Collège Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements :

Wanda DIEBOLD, Didier CAUVILLE

Collège Risques naturels et technologiques :

François GÉRARD, Bertrand CREUCHET

Mission d'appui Équité, services essentiels et société :

Isabelle MASSIN

Mission d'appui Débat public : Gilbert SIMON

2^{ème} section

ÉCONOMIE, TRANSPORTS, RÉSEAUX

Collège Projets d'infrastructure et constructions publiques :

Hubert PEIGNÉ

Collège Économie et régulation des transports :

Michel MASSONI

Collège Inspection générale de l'aviation civile :

Jean-François VIVIER

Collège Mer : René GENEVOIS, Bruno BARADUC

Collège Transports terrestres : Marc d'AUBREBY

Mission d'appui Gouvernance des entreprises publiques et financement de projets : Jean-Philippe DURANTON

Mission d'appui Europe : Alexandra SUBREMON

Mission d'appui International : Danielle BÉNADON

3^{ème} section

AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Collège Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements :

Wanda DIEBOLD, Didier CAUVILLE

Collège Risques naturels et technologiques :

François GÉRARD, Bertrand CREUCHET

Collège Ingénierie d'appui territorial :

François LENOËL

Collège Espaces protégés, paysage et patrimoine :

Catherine BERSANI

Collège Environnement et aménagement durable :

Bernard BRILLET

Mission d'appui Développement territorial et touristique

4^{ème} section

RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

Collège Risques naturels et technologiques :

François GÉRARD, Bertrand CREUCHET

Collège Inspection générale de l'aviation civile :

Jean-François VIVIER

Collège Mer : René GENEVOIS, Bruno BARADUC

Collège Transports terrestres : Marc d'AUBREBY

Mission d'appui Sécurité routière : Claude LIEBERMANN

5^{ème} section

SCIENCES ET TECHNIQUES

Collège Inspection générale des organismes scientifiques

et techniques : Yves TREMPAT

Collège Technologies et systèmes d'information :

Henri BREUIL

Collège Projets d'infrastructure et constructions publiques :

Hubert PEIGNÉ

Collège Techniques de construction (bâtiment et génie civil) :

Jean BRUNEAU, Jean-Louis DURVILLE

Collège Eau, déchets, hydrologie et météorologie :

Jean-Louis RAVARD

Collège Ingénierie d'appui territorial : François LENOËL

Mission d'appui Énergie : Philippe AUSSOURD

6^{ème} section

PERSONNELS ET SERVICES

Collège Management et modernisation : Patrick LAPORTE

Collège Régularité et gestion : Jean-Claude DIQUET

Mission d'appui Suivi et orientation des cadres, métiers, carrières :

JEAN GUILLOT

7^{ème} section

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétariat délégué du Comité d'histoire :

Alain MONFERRAND

Mission d'appui Évaluation (du Comité ministériel) :

Bernard PERRET

INSPECTION DES SERVICES AU 1^{ER} JANVIER 2009

Missions d'inspection générale territoriale

MIGT 1

Nord-Pas-de-Calais, Picardie

Louis RUELLE

MIGT 2

Île-de-France

Paul LEMPEREUR

MIGT 3-4

Centre, Haute et Basse-Normandie

Michèle JOIGNY

MIGT 5

Bretagne, Pays-de-la-Loire

Jean DURAND

MIGT 6

Poitou-Charentes, Aquitaine

Eric SESBOUE

MIGT 7

Limousin, Midi-Pyrénées

Emile HARO

MIGT 8

Champagne-Ardennes, Lorraine, Alsace

Jacques SICHERMAN

MIGT 9

Franche-Comté, Bourgogne

Jean-René BRUNETIÈRE

MIGT 10

Auvergne, Rhône-Alpes

Jacky COTTET

MIGT 11

Languedoc-Roussillon, PACA, Corse

Laurent FAYEIN

MIGT 12

DOM, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon

Christian JAMET



Inspection générale
des organismes scientifiques
et techniques (IGOST)

Yves TREMPAT

Inspection générale
de l'aviation civile

Jean-François VIVIER



MISSIONS, CHIFFRES, HISTOIRE ET EFFECTIFS 2008

MISSIONS

Le conseil général de l'Environnement et du Développement durable a pour mission d'informer et de conseiller les pouvoirs publics, d'inspecter, d'auditer et d'évaluer les services et organismes chargés de mission de service public, dans les domaines de ses compétences. Il est placé sous l'autorité du ministre chargé de l'Énergie, de l'Aménagement du Territoire qui le préside, d'une part, et des ministres chargés du Logement et de la Ville, d'autre part.

Il est né, le 9 juillet 2008, du rapprochement du conseil général des Ponts et Chaussées et du service d'inspection générale de l'Environnement, suite logique de la création du MEEDDAT.

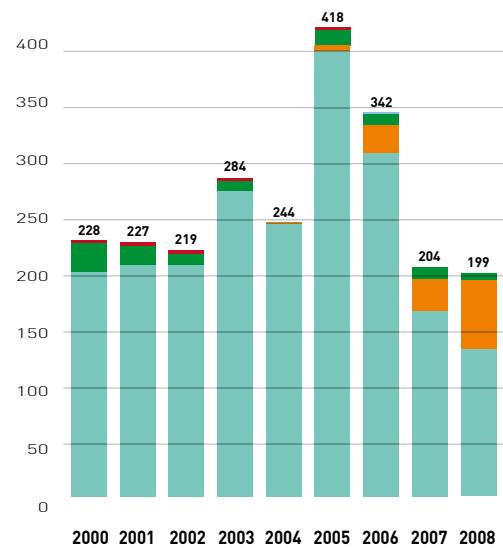
Inspection générale des services

L'inspection générale des services comprend les inspections, les audits et les enquêtes administratives.

Après une forte augmentation en 2005 et en 2006, le nombre de rapports produits a diminué de plus d'un tiers ces deux dernières années. Cette variation traduit les importantes évolutions des services et leurs répercussions sur le dispositif d'inspection générale. Elle s'explique également par l'instauration des audits de programme et des audits thématiques qui mobilisent d'importants moyens et regroupent dans un même document de multiples inspections particulières.

Nombre total de rapports produits

- Inspections
- Audits
- Enquêtes administratives
- Guides méthodologiques



CHIFFRES 2008

Le conseil et l'expertise au service du ministère ou de l'interministériel et l'inspection des services constituent les deux facettes de l'activité du CGEDD.

En 2008, année de la création du CGEDD issu de la réunion du conseil général des Ponts et Chaussées et de l'inspection générale de l'Environnement, cette activité s'est traduite par la production de :

- > **97 rapports de conseil et d'expertise,**
- > **137 rapports d'inspection,**
- > **28 rapports d'audit,**
- soit un total de **262 rapports.**



Répartition des inspections par type

71 inspections de régularité ont été réalisées en 2008. Elles constituent la part la plus importante de l'activité. Elles sont suivies par les inspections périodiques et les inspections de service. Ce nouveau type d'inspection porte principalement sur la vérification de la qualité du management et de la gestion d'ensemble des services. Adapté à la problématique des services nouvellement réorganisés, depuis un an, il remplace progressivement les inspections de suivi des transformations des services dont la campagne est en cours d'achèvement.



Les rapports d'audit

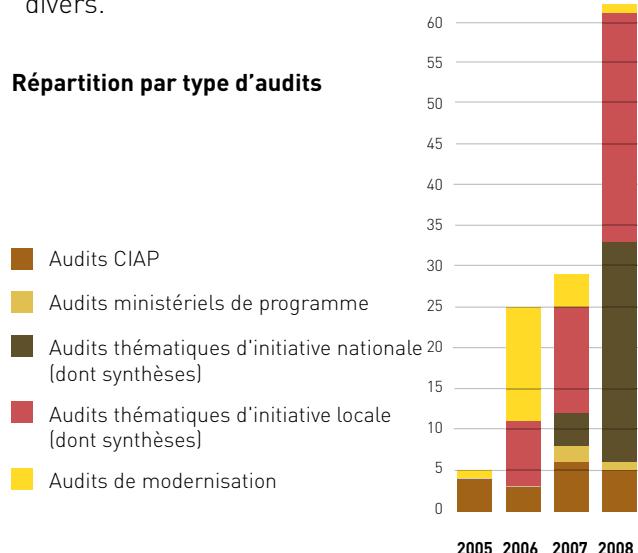
Les audits du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) sont intégralement centrés sur la mise en œuvre de la LOLF et sur la qualité des documents budgétaires fournis au Parlement.

Les audits ministériels de programme viennent en complément des précédents. Ils analysent la qualité de la stratégie de mise en œuvre des programmes de la LOLF au sein du ministère. Après deux audits réalisés en 2007, l'un sur le programme « Réseau routier national », l'autre sur « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique », l'audit du programme « Transports terrestres et maritimes » a été engagé en 2008.

Les audits thématiques portent sur la mise en œuvre, par les services, de politiques ou d'actions jugées prioritaires ou posant des difficultés d'application particulières. Après les trois audits thématiques d'initiative nationale mis en œuvre en 2007, deux nouveaux audits ont été engagés en 2008, l'un sur la mise en œuvre de la stratégie du réseau scientifique et technique, l'autre sur la prise en charge par les services de leurs missions dans le domaine du développement durable.

Les audits de modernisation sont très centrés sur les économies en personnels et en moyens divers.

Répartition par type d'audits

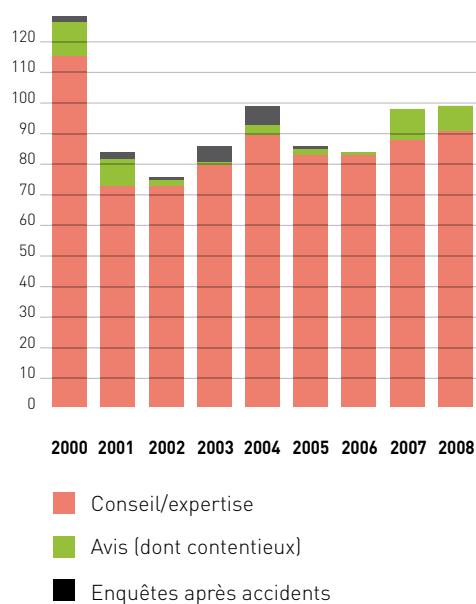




Les rapports de conseil et d'expertise

Après une légère diminution en 2005 et en 2006, le nombre des rapports d'étude est à nouveau en augmentation et, après la fusion du CGPC avec le SIGE, revient au niveau de 2004 avec 97 rapports remis en 2008.

Nombre total des rapports de conseil et d'expertise par thème

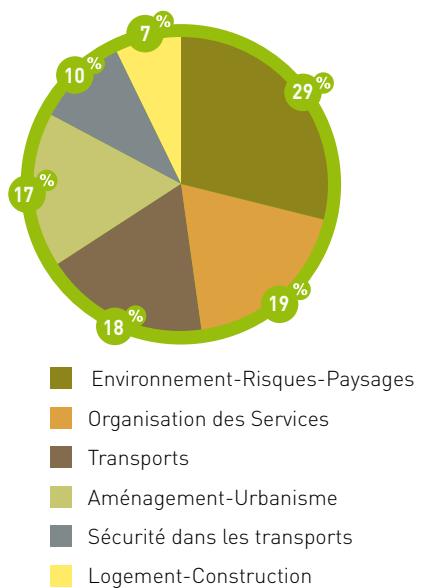


Les rapports de conseil et d'expertise par thème

En 2008, les trois thèmes les plus étudiés sont le thème de l'environnement-risques-paysages qui représente 29 % des rapports produits, celui de l'organisation des services avec 22 % et celui des transports avec 18 %.

Par rapport à 2007, ce classement montre un net accroissement des études sur l'environnement qui passent de 17 % à 29 % confirmant ainsi l'attention portée aux questions de développement durable. L'augmentation du nombre d'études sur la vie des services traduit, comme dans le cas des inspections, les évolutions en cours. A l'inverse, le nombre d'études sur les transports accuse une baisse importante et diminue même de moitié en ce qui concerne le thème particulier de la sécurité.

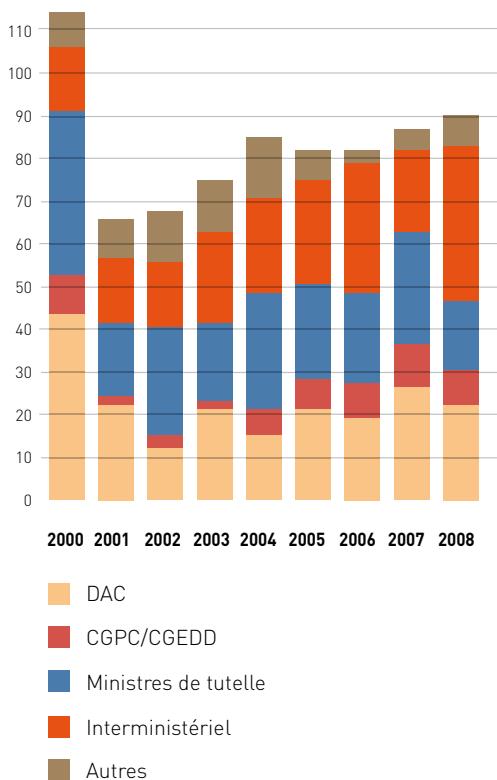
Répartition des rapports de conseil et d'expertise par thème



Les commanditaires des rapports de conseil et d'expertise

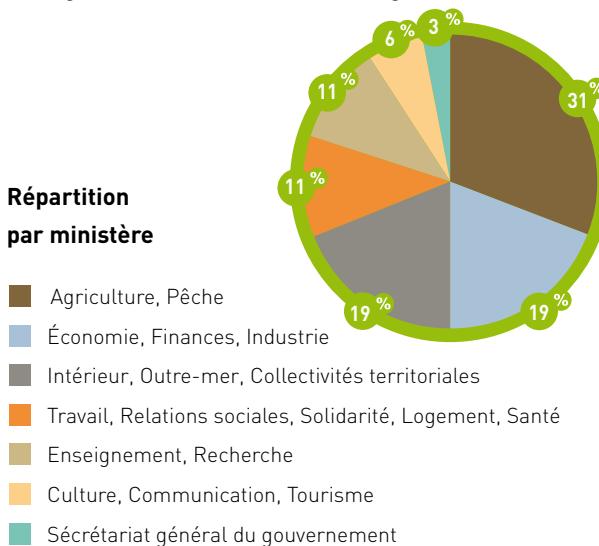
36 rapports de conseil et d'expertise, soit 40 % de la production, répondent à une commande interministérielle. Ce mode de saisine est désormais largement en tête. 24 sont réalisés à la demande du ministre de tutelle du CGEDD ou du vice-président du CGEDD et 22 à la demande des directions d'administration centrale, une diminution qui s'explique par la réorganisation des services du ministère.

Rapports de conseil et d'expertise réalisés au regard des commanditaires



> Les commanditaires extérieurs

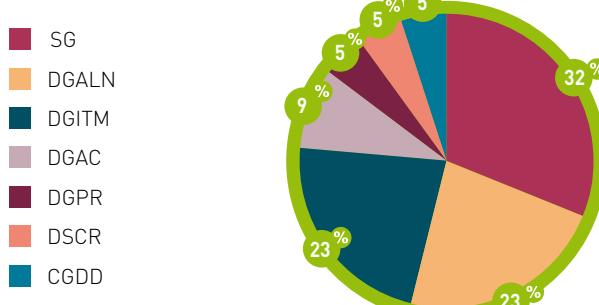
Le plus gros commanditaire d'études et d'expertises est le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Il est suivi par le ministère chargé des Finances et, à égalité, par celui chargé de l'Intérieur. Viennent ensuite les ministères chargés du Travail et de l'Enseignement.



> Les commanditaires internes

En interne, les commandes émanent en majorité du ministre puis viennent les commandes du vice-président du CGEDD. Parmi les directions d'administration centrale, les plus gros commanditaires sont le secrétariat général, y compris le service de Défense, de Sécurité et d'Intelligence économique, puis la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature et la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer.

Répartition par DAC





Publication et diffusion des rapports

Les rapports d'étude communicables, au sens de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'accès aux documents administratifs, sont publiés sur intranet et internet, un délai de deux mois en général étant respecté entre la date de remise du rapport au commanditaire et sa publication. L'ensemble des rapports de conseil et d'expertise publiés depuis le 1^{er} janvier 2003 et des lettres de commande passées à compter du 1^{er} janvier 2007 sont consultables sur le site internet du CGEDD.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>

HISTOIRE

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CGEDD)

Institué par le décret du 9 juillet 2008, le conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) est né du regroupement du conseil général des Ponts et Chaussées et de l'inspection générale de l'Environnement.

L'arrêté du 9 juillet 2008 fixe son organisation.

Ce nouveau conseil est à la fois « l'autorité environnementale » prévue par les directives européennes sur l'évaluation environnementale des « plans et programmes » et des « projets » et l'instrument de conseil, d'expertise, d'inspection ou d'audit et d'évaluation du ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), de celui du Logement et de la Ville et des différents autres ministères ou autorités publiques qui peuvent le solliciter.

Le décret du 7 fructidor an XII (25 août 1804) a créé le CGPC. Il en précise la composition et les attributions, organise la composition hiérarchique du corps et l'école (fondée en 1747 par Jean-Rodolphe Perronet), détermine les fonctions, les nominations, la discipline, les rémunérations et les retraites.

Par la suite, le corps d'ingénieurs des Ponts et Chaussés et le CGPC resteront largement inspirés par ces dispositions.

En 1830, le premier ingénieur devient président du CGPC, des commissions spécialisées apparaissent au sein de l'institution.

> Des préoccupations scientifiques et techniques
L'examen collectif des projets et des financements, le contrôle des travaux et des ouvrages sur le terrain vont structurer l'organisation. Des confrontations de points de vue et des échanges se produisent. Un corps de doctrine s'élabore et se diffuse.

> Au service du développement économique
Les domaines d'activité du CGPC s'élargissent et se diversifient au rythme du développement économique et industriel : routes, navigation fluviale, transports maritimes, chemins de fer, production d'énergie électrique.

> Et du développement durable

De nombreux rapports produits par le CGPC ont permis d'éclairer les décideurs et de faire évoluer les politiques publiques.

On peut citer le mémoire de J. Tutenuit en 1993 sur le développement durable et sur sa possible prise en considération au CGPC.

Présidé par le ministre chargé de l'Équipement, le conseil exerce des missions d'inspections, d'évaluation d'expertise et de réflexion dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement, des transports et de la construction.

HISTOIRE DES DEUX STRUCTURES

> Le conseil général des Ponts et Chaussées

Le conseil général des Ponts et Chaussées (CGPC), dont le CGEDD est désormais l'héritier, est l'une des plus anciennes institutions de l'État, héritier direct de l'assemblée des inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées réunie régulièrement à partir de 1747 par Trudaine.

Le cadre de son activité jusqu'au 9 juillet 2008 était défini par le décret du 16 mai 2005 qui intégrait l'Inspection générale de l'Aviation civile et de la Météorologie dans les structures du CGPC et l'arrêté du 30 mai 2005 qui crée la nouvelle section dédiée aux questions de sécurité et de sûreté pour l'ensemble des modes de transports.

> Le service de l'inspection générale de l'Environnement

Traditionnellement le ministre chargé de l'Environnement bénéficiait par son décret d'attribution de la mise à disposition des trois grands conseils généraux techniques : Mines, Ponts et Chaussées, Génie rural, Eau et Forêts (GREF).

Le plan pluriannuel de modernisation transmis au Premier ministre en janvier 1999 prévoyait plusieurs réformes de structures dont la création d'une inspection générale autonome.

Créée par le décret du 19 mai 2000, et placée directement auprès du ministre en charge de l'Écologie et du Développement durable, l'inspection générale de l'Environnement (IGE) avait pour but d'assurer une mission permanente de contrôle, d'évaluation, d'analyse et de conseil pour la mise en œuvre des politiques de l'environnement.

Cette mission s'exerçait sur l'administration centrale et les services déconcentrés du ministère

en charge de l'environnement et les établissements publics placés sous sa tutelle.

La création de l'IGE n'a pas mis fin à la mise à disposition des trois grands conseils généraux techniques (CG Mines, CGPC, CGGREF).

La création en mai 2000 d'une inspection générale sous la seule autorité du ministre de l'Environnement est la contrepartie, d'une part, de la déconcentration confiant aux préfets le soin de prendre les décisions individuelles en matière d'environnement, d'autre part, de l'autonomie juridique des établissements publics.

Le principe de cette création a été approuvé dans la mesure où elle ne donnait pas lieu à création d'un corps nouveau.

Les textes ont été publiés en mai 2000, en même temps que ceux permettant la création de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale.

Après sa mise en place, un programme d'inspections périodiques a été engagé.

L'IGE est devenue un interlocuteur reconnu des autres inspections. Ainsi, elle a réalisé de nombreuses inspections conjointes avec ses principaux partenaires. De même le cabinet du Premier ministre a désigné l'IGE comme coordonnateur de plusieurs missions d'expertise interministérielle et l'IGE a participé à de nombreuses inspections dans un cadre interministériel.

EFFECTIFS 2008

	Sections y compris la CPRN	Missions d'inspection	TOTAL
Membres permanents	156	46	202
Inpecteurs de l'équipement	3	13	16
Chargés de mission	37	38	75
Autres cadres de catégorie A	10	2	12
Agents de catégorie B	24	13	37
Agents de catégorie C	47	26	73
TOTAL	277	138	415

PERSONNELS
EN ACTIVITÉ AU CGEDD
AU 1^{ER} JANVIER 2009

Ce tableau :

* comprend les agents de l'Ex-SIGE mis à disposition du CGEDD

* ne comprend pas les agents mis à disposition de la délégation ministérielle à l'accessibilité



ACTIVITÉS DE CONSEIL / EXPERTISE

Aménagement - Urbanisme	20
Environnement - Risques - Paysages	24
Logement - Construction	29
Sécurité dans les transports	32
Économie et transports	34
Organisation des services	38



ACTIVITÉS DE CONSEIL / EXPERTISE

Aménagement Urbanisme

Les politiques publiques en matière d'aménagement et d'urbanisme doivent être redéfinies dans la perspective du développement durable. En 2008, la contribution du Conseil a plus particulièrement concerné :

- > la réflexion sur les concepts, procédures et indicateurs de la dimension territoriale du développement durable (en particulier dans le cadre des travaux des comités opérationnels du Grenelle de l'environnement) appliquée à des sujets tels que l'étalement urbain, la gestion intégrée des zones sensibles, l'écodéveloppement, etc. ;
- > la prévention des risques à travers l'analyse des comportements des différents acteurs dans la mise en œuvre des actions de planification (SCOT, PLU, PPR, etc.) et la définition d'évolutions réglementaires dans des domaines particuliers tels que les campings ;
- > la réalisation de missions d'expertise sur l'aménagement et le développement de territoires spécifiques. Au delà des données, analyses et préconisations relatives à chacun de ces territoires, ces travaux contribuent à la définition de nouvelles orientations en matière de gouvernance, de développement du partenariat public-privé ou encore de services et de gestion urbaine.

Le Conseil a par ailleurs continué à s'investir dans les domaines suivants :

- > les questions de rénovation urbaine, notamment à travers la participation aux travaux de l'ANRU ;
- > la définition et la mise en œuvre de la politique de protection des espaces protégés ;
- > le positionnement des services de l'État dans le cadre des changements consécutifs à la RGPP et à la création du MEEDDAT.

Perspective de développement du secteur IV de Marne-la-Vallée et du projet Eurodisneyland

Michel LAFFITTE (IGF) ; Gilbert SANTEL, François WELHOFF (CGEDD).

Rapport N° 005740-02

Il y a vingt ans, une convention « pour la création et l'exploitation d'Eurodisneyland en France » était signée entre la société Disney et les pouvoirs publics. Le bilan s'est révélé très positif pour la station touristique elle-même, premier site touristique d'Europe. Pour ce qui est de la création d'une ville nouvelle, les résultats sont plus partagés. Aujourd'hui, Eurodisney souhaiterait doubler la taille de « Disneyland Resort Paris » d'ici 2030, afin de rivaliser avec les méga-stations touristiques telles qu'Orlando, Las Vegas ou Dubaï, et demande que les emprises foncières nécessaires lui soient réservées.

Les rapporteurs, se gardant de donner un point de vue sur l'opportunité de créer cette extension, ont préconisé d'en préserver l'emprise foncière. Leurs recommandations sont de consacrer l'essentiel des efforts publics au développement de l'agglomération nouvelle du Val d'Europe. Le parc de loisirs a certes atteint une masse critique, mais le pôle urbain, pourtant doté d'une accessibilité exceptionnelle (RER, TGV), reste en émergence.

La mission propose de lancer une urbanisation durable et de faire de ce secteur la vitrine d'une « éco-cité » à la française, valorisant l'écologie urbaine, garantissant la mixité sociale et la diversité des fonctions économiques et sociales.

Elle recommande donc une accélération de l'urbanisation (1000 logements/an) et une montée en puissance des activités de bureaux ainsi qu'un fort investissement dans la réalisation de grands équipements publics ou privés (hôpital, université, transports, etc.).

Un tel développement ne se fera pas sans accompagnement financier du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) par les pouvoirs publics, sans un meilleur équilibre des finances locales, en particulier dans les règles de pérennité entre communes. Cela suppose de s'assurer de l'équilibre des forces contractuelles entre Eurodisney et les pouvoirs publics, de préciser les rôles respectifs de l'EPA et d'Eurodisney, la pertinence du périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) et du SAN et la question de la gouvernance du projet.

L'évaluation du projet de rénovation du musée de l'Homme

Pierre ANTONMATTEI, Ann José ARLOT, Dominique BROCHARD,

Michel BRODOVITCH, Philippe DUMAS.

Rapport N° 005664-01

Projet urbain et aménagement du secteur de la gare Saint-Jean à Bordeaux

Francis ROL-TANGUY.

Rapport N° 005728-01

Avec Paris à 2h10 de Bordeaux en 2015 grâce à l'ouverture de la LGV Sud-Europe-Atlantique jusqu'à Bordeaux d'abord, puis jusqu'à Toulouse et Bilbao, le positionnement de Bordeaux va se trouver profondément modifié.

Cette ville a de nombreux atouts, à commencer par son histoire et sa notoriété mondiale grâce aux vins.

C'est une métropole sportive, culturelle, universitaire, économique. Elle a connu ces dernières années une renaissance évidente qui en fait une ville très attractive. Mais elle peine à s'échapper du peloton des villes présentant les mêmes caractéristiques, à marquer sa différence.

Les acteurs de l'agglomération bordelaise devraient se saisir de l'arrivée de la LGV pour prendre un pari ambitieux, profiter de cette opportunité unique de réaliser une vaste opération d'aménagement autour de la gare Saint-Jean, vitrine emblématique de ce changement de position dans la compétition entre les métropoles européennes. Le rapport préconise pour ce faire de créer une « opération d'intérêt national » (OIN), justifiée techniquement par l'ampleur d'un projet stratégique de plus de deux millions de m² et très important en termes d'aménagement du territoire pour toute la façade atlantique et les relations interrégionales avec le Midi-Pyrénées et l'ensemble du pays basque, autour d'un pôle Bordeaux-Toulouse-Bilbao.

Il préconise également de dédier la gare actuelle à cette desserte LGV et de mettre en place un faisceau de gares TER destinées à éviter sa saturation. Ce devrait être l'occasion de réaliser un plan d'aménagement bâti vaste et ambitieux, avec un nouveau rapport à la Garonne, susceptible de devenir une vitrine de la « ville durable ».



L'étalement urbain

Michel BADRE, Dominique BIDOU, Alain DASSONVILLE,

Patrice DEVOS, Wanda DIEBOLT, Jean LAFONT,

Thierry LAVOUX.

Rapport N° 005089-01

La consommation d'espace due à la progression rapide de l'urbanisation représente l'équivalent de la surface d'un département français tous les 10 ans. Ce rythme, en particulier dans certaines zones (littoral, périurbain), pose des questions environnementales, économiques et sociales. Ce rapport formule des recommandations touchant à la gouvernance, la réglementation, l'action foncière, la fiscalité, les incitations financières et la formation des acteurs.

La zone dite des cinquante pas géométriques aux Antilles

Anne BOLLIET, Yvan BLOT (IGF) ;

Yann LE TOURNEUR (IGA) ; Catherine BERSANI,

Christian JAMET (CGEDD).

Rapport N° 005795-01

Le dispositif de retour au droit commun de la zone des 50 pas géométriques tente de marier un objectif social, la régularisation des occupants sans titre, la préservation de l'espace naturel et l'aménagement urbain du littoral. Ces objectifs ne pourront être atteints sans une politique foncière globale accompagnée d'une action pour stimuler les régularisations et éradiquer les constructions illicites.



La sécurité des terrains de camping soumis à risques

Bernard JULLIEN, Bernard PÉRICO (IGA) ; Yves CASSAYRE, Xavier PIN (IGAAER) ;

Chantal MERCHADOU, Jacques MOUGEY (IGT) ; Jean-Loup GARCIN,

Annick HÉLIAS, Michel LE QUENTREC, François WELLHOFF (CGEDD).

Rapport N° 005227-01

La mission a constaté l'inadaptation de la réglementation actuelle à la nature des risques auxquels sont exposés les occupants de l'hôtellerie de plein air. La politique de prévention développée depuis une quinzaine d'années et la mobilisation des acteurs ont certes permis de progresser en termes de sécurité dans les terrains de camping mais ces progrès apparaissent encore fragiles et, de plus, ils n'ont pu être acquis qu'au prix d'une exceptionnelle complexité administrative et d'une relative insécurité juridique.

Il apparaît en effet que les mesures de prévention prises au titre des risques naturels ou technologiques, quand elles existent, sont souvent mises en œuvre de manière formelle, sans caractère opérationnel. Elles ne prennent pas en compte les avancées intervenues dans la connaissance des aléas et dans les techniques de prévision. Il en résulte des failles dans le fonctionnement de la chaîne d'alerte et d'évacuation.

La réforme proposée consiste en l'établissement d'un règlement national de sécurité spécifique à l'hôtellerie de plein air. Ce règlement regrouperait les prescriptions relatives aux risques d'incendie et de panique et celles relatives aux risques naturels ou technologiques, qu'ils soient qualifiés ou non de majeurs. En application de ce cadre réglementaire global, il reviendrait au pétitionnaire (ou à l'exploitant) de procéder à une analyse des risques propres à son établissement et de définir des mesures de prévention et de protection adaptées.

Formellement, cette réglementation constituerait un nouveau volet de la réglementation applicable aux établissements recevant du public (ERP). Malgré les fortes réserves de la profession, la mission considère néanmoins cette voie de réforme comme étant la plus simple et la plus efficace et recommande une large concertation de nature à surmonter les malentendus et les appréhensions constatés.

La capacité d'insertion d'un aménagement de vélo-route dans le défilé de Pierre Châtel

Michel BRODOVITCH.

Rapport N° 005840-01

L'Institut des villes, Rapport d'étape

Michel PASTOR, Francis ROL-TANGUY.

Rapport N° 005657-01

Le jeu des acteurs locaux de la prévention des risques : vers un nouveau partage des responsabilités

Jean-Louis BESEME, Guy BEISSON, Michel DANTIN, Jacques JOLY (CGAAER) ; Michel BADRE, Eric BINET, Denis LAURENS, Xavier MARTIN (IGE) ; Michel BRODOVITCH, Roland CAFFORT, Denis CARDOT, Bertrand CREUCHET, Michel JUFFE, Henri LEGENDRE, Guy LE GOFF, Brigitte MAZIERE, Fabienne PELLETIER, Pierre VERDEAUX (CGPC).

Rapport N° 004923-01

Les services déconcentrés de l'État sont tous préoccupés par l'efficience des mesures de prévention. Les difficultés de mise en œuvre de ces mesures, notamment des plans de prévention des risques (PPR), tiennent aux causes suivantes :

- > difficultés de compréhension et divergences d'interprétation des éléments de la démarche : estimation des aléas et fixation des niveaux de référence, estimation de la vulnérabilité et de sa réduction possible ;
- > information encore insuffisante des citoyens et faible participation aux processus de consultation et de concertation ;
- > incompréhension du fait que la prévention des risques fait partie de l'aménagement durable des territoires ;
- > imputations de responsabilités qui nourrissent une suspicion réciproque entre représentants de l'État et élus locaux, chacun estimant que l'autre cherche plus à se protéger qu'à œuvrer à une réduction de la vulnérabilité.

De ces constats les rapporteurs tirent des recommandations, dont certaines font déjà l'objet d'une large acceptation et d'un début de mise en œuvre : clarifier les notions encore insuffisamment partagées et engager une harmonisation des textes en vigueur, mieux informer les parties prenantes et les associer plus étroitement aux diverses phases de la décision publique.

Ils proposent également d'intégrer de manière effective la prévention et la gestion des risques dans les politiques de protection, d'aménagement et de développement durable, de rassembler l'ensemble des parties prenantes en une seule instance départementale de la prévention des risques, de faire évoluer l'établissement des PPR en donnant aux communes et aux regroupements de communes la responsabilité de leur élaboration moyennant le respect d'éléments de cadrage définis par l'État.

Les outils de l'aménagement et les conditions pratiques de leur utilisation

Laurence DAUDE, Francis ROL-TANGUY.

Rapport N° 005690-01

Voirie pour tous

Hubert PEIGNE (CGEDD).

La mission fixait deux types de tâches :

- > conduire les démarches sectorielles de promotion du vélo progressivement définies avec les acteurs concernés ;
- > les rassembler et les coordonner dans le cadre d'un plan d'actions.

Celui-ci propose d'agir en quatre chapitres : amélioration du cadre de l'action territoriale, partenariat de l'État et des acteurs de terrain, exercice des responsabilités de l'État comme opérateur et gestionnaire, communication. D'autres mesures sont plus spécialement attendues : une politique de locaux à vélos dans l'habitat collectif ; une politique de communication (le vélo, outil sûr, sain, pratique, peu coûteux... et moderne) ; l'identification des secteurs où un financement de l'État, bien entendu très sélectif, serait déclencheur d'avancées significatives, notamment des collectivités locales.

Le dysfonctionnement des marchés du logement en zone touristique

Bruno FARENIAUX, Éric VERLHAC.

Rapport N° 004983-01

Certaines caractéristiques de l'économie touristique (concentration, internationalisation, littoralisation, résidences secondaires) perturbent les marchés locatifs.

Ce rapport propose de lutter contre la dispersion des politiques publiques, de recourir à des dispositifs ad hoc, d'utiliser l'immobilier de loisirs pour le logement des actifs, d'encadrer l'essor des résidences secondaires et d'étendre la politique en faveur des travailleurs saisonniers.



ACTIVITÉS DE CONSEIL / EXPERTISE

Environnement, risques, paysages

Envisagé à travers le prisme du développement durable, l'aménagement des territoires pose des problèmes de gestion des risques, d'exploitation des ressources naturelles, de cohabitation entre la faune sauvage et l'agriculture.

Ces thématiques ont notamment été traitées par le CGEDD dans le cadre des suites de la loi Grenelle 1 et de la préparation de la loi Grenelle 2.

En matière de risques, le CGEDD a pour ambition de concourir à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques de sécurité, de sûreté et de prévention, et de contribuer au développement d'une culture de la maîtrise des risques. L'année 2008 a vu le rapprochement des trois conseils impliqués dans la prévention et la gestion des crises : CGEDD, CGAAER et CGM. L'organisation en commun du colloque annuel sur le thème « risques et expertise, une question de confiance » a ouvert des pistes pour des travaux conjoints. Les collèges spécialisés de ces conseils travaillent désormais en commun, ce qui permet d'aborder à travers l'inspection d'autres risques que les seuls risques naturels (risques hydrauliques, technologiques et chroniques...).

Lors des réunions bisannuelles des trois conseils, plusieurs domaines d'action prioritaire ont été identifiés : sécurité des digues et barrages, organisation des compétences nécessaires à la bonne conduite de l'action de l'État dans le domaine de la prévention, impact des risques sur les territoires.

Le CGEDD s'est également penché sur l'utilisation des terres en jachère, dans le cadre d'une obligation communautaire liée aux tensions sur le marché des céréales. La nécessité de concilier environnement et économie a également conduit à formuler des recommandations visant à réduire l'impact environnemental de l'élevage porcin et à se pencher sur les conditions de développement de la méthanisation à la ferme des effluents d'élevage. Cette filière est intéressante du point de vue du développement durable puisqu'elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux animaux d'élevage tout en produisant localement de l'énergie.

Le CGEDD s'est en outre penché sur le devenir du Comité d'orientation pour les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (CORPEN), domaine dans lequel la société exige désormais des résultats concrets. D'autres thèmes de missions pourraient être mentionnés qui participent du même souci de concilier des préoccupations contradictoires : politique minière en Guyane, recherche de systèmes de production agricole moins consommateurs en eau et en pesticides, surpopulation de sangliers en Ardèche, évaluation des plans d'action sur le loup, de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées dans le cadre du soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale.

Évaluation des conditions de développement d'une filière de méthanisation « à la ferme » des effluents d'élevage

Michel BOUVIER, Alain FEMENIAS.

Rapport N° IGE/07/023

La France veut développer la méthanisation des formes peu nobles de la biomasse par le rachat de l'électricité produite. Des installations de taille industrielle existent mais les réalisations agricoles sont plus récentes.

Elles ont eu à surmonter d'importantes difficultés et certains projets n'ont pas abouti.

Les freins au développement de cette filière sont le manque de stratégie industrielle et un cadre administratif contraignant, une réglementation et des délais d'instruction inadaptés, un temps de retour sur investissement trop long, un marché des déchets difficile à pénétrer (approvisionnement incertain), et enfin des difficultés de valorisation de la chaleur et du digestat.

À la différence de l'industrie des déchets, qui ne voit dans la méthanisation qu'un moyen de réduire les volumes, l'agriculture peut traiter de la biomasse dispersée (frais d'approche réduits) et recycler le digestat dans les terres. La valorisation directe du biogaz permettrait un meilleur bilan énergétique.

Le transport du biogaz par canalisation dédiée ou injection dans le réseau de gaz naturel peut favoriser les projets industriels. Les décisions nécessaires sont imminent. La filière a besoin de grands projets portés par les industries agro-alimentaires ou les producteurs d'énergie.

Une véritable stratégie industrielle permettrait de mobiliser la recherche sur un process dont le rendement peut être amélioré.

Par ailleurs, l'homologation-normalisation du digestat permettrait aux grosses unités de le commercialiser.

Les cultures énergétiques ne sont pas encouragées, contrairement à ce qui se passe en Allemagne. Cette question ne peut être éludée car la production de biogaz permet d'obtenir un rendement énergétique à l'hectare élevé en valorisant l'ensemble de la biomasse. La viabilité reste incertaine pour les petites installations, sauf nouvelle révision du tarif de rachat.

La préparation des projets doit être soignée (aspect technico-économique, insertion environnementale, acceptabilité sociale), ce qui demande un accompagnement en termes d'ingénierie.

Appui à la création d'un dispositif de certification et de formation des agriculteurs, conseillers et distributeurs pour réduire les risques liés aux pesticides

Michel BOUVIER, Marcel DANDALEIX, Alain FEMENIAS,

André NIL.

Rapport N° 005932-01

Dans le cadre du plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides, du projet de directive européenne sur l'utilisation durable des pesticides et des suites du Grenelle de l'environnement, le MEDAD et le MAP ont demandé à l'IGE de faire un état des lieux des formations existantes et de faire des propositions pour l'avenir.

Le rapport propose un dispositif de délivrance de certificats, fondés notamment sur un test de connaissances (QCM), pour les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires, dont les agriculteurs, avec une mise en place avant 2012 ou 2013.

Le dispositif de certification s'accompagnerait de formations obligatoires pour les utilisateurs professionnels ayant échoué aux tests de certification, de « qualification » pour les distributeurs et les conseillers et de « renouvellement » au bout de cinq ans de toutes les catégories de certificats.

La mission a estimé le coût du dispositif et les sources de financement mobilisables du fait de l'importance des nouveaux effectifs à former (actifs agricoles, agents des collectivités territoriales et d'entreprises de voiries, soit environ 300 000 personnes).

Évaluation du montant des dégâts causés par la tornade du 3 août 2008 dans le département du Nord : communes de Boussières-sur-Sambre, Hautmont, Maubeuge et Neuf-Mesnil

André FOUCART, Philippe RATTIER.

Rapport N° 006561-01

Évaluation des actions menées par l'État dans le cadre du plan d'action sur le loup 2004-2008

Guth MO.

Rapport N° IGE/07/052



Expertise du schéma de protection contre les crues du secteur de Tarascon-Arles

Gérard DEGOUTTE, François GERARD,
Philippe QUEVREMONT, Réginald SARRALDE.

Rapport N° 05602-01

Un projet d'ensemble de protection contre les inondations est indispensable dans le delta du Rhône, en particulier en ce qui concerne Arles et Tarascon. Les collectivités et l'État en sont convenus après la catastrophe de 2003 et les moyens appropriés ont été prévus dans un contrat de projet interrégional signé en 2007.

L'appropriation locale de ce projet est cependant difficile, tout particulièrement pour certains des riverains inondés en 2003. La géographie locale induit en effet des conséquences complexes au plan hydraulique et le développement urbain occupe désormais largement le lit majeur (c'est à dire inondable) du fleuve.

La situation créée par l'implantation au XIX^e siècle d'un remblai linéaire (support d'une voie de chemin de fer) dans le lit majeur du Rhône est difficilement classable : derrière le remblai, est-on protégé des plus fortes crues ? L'inondation catastrophique de 1856 ne permettait pas à l'époque de douter de la réponse : cette zone était inondable.

Le fait que ce remblai ait résisté pendant plus de 150 ans à des crues du Rhône un peu moins fortes a conduit à considérer ce remblai comme fiable et à autoriser l'urbanisation. Puis le retour d'une crue d'importance centennale en 2003, qui a franchi cet obstacle, a mis à mal cette confiance. L'expertise confirme que ce remblai ferroviaire, fragile, ne peut absolument pas être considéré comme une digue fiable. L'association d'une sécurisation du niveau de protection observé entre 1856 et 2003 et d'une protection rapprochée des lieux habités les plus denses constitue aux yeux de la mission une stratégie cohérente et adaptée à ce territoire. Cet ensemble de projets ne peut malheureusement pas encore être amélioré au profit des zones les moins denses, compte tenu de la configuration des lieux. Un projet de canal contournant Arles ne peut ainsi aboutir parce que ses résultats prévisibles sont insuffisants et à cause de son coût élevé.

La mise en place d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles immédiatement opérationnel pour Arles et Tarascon constitue une urgence manifeste.

Évaluation du montant des dégâts causés par une catastrophe naturelle intervenue dans le département d'Indre-et-Loire le 31 mai 2008

Dominique DUCOS-FONFREDE, Pierre ROCHE.

Rapport N° 005984-01

Utilisation des terres en jachère

Claude TRUCHOT, Jean-Jacques LAFITTE.

Rapport N° IGE/07/048

Du fait notamment des tensions sur le marché des céréales, un débat sur l'obligation communautaire de jachère a été ouvert à Bruxelles. En vue d'éclairer cette discussion, les directeurs de cabinet du ministre en charge de l'Écologie et du ministre en charge de l'Agriculture ont demandé à l'IGE et au CGAAER d'évaluer les conséquences environnementales prévisibles de la suppression totale ou partielle de cette obligation et de proposer, le cas échéant, des mesures d'accompagnement.

La mission propose l'instauration d'une surface de gestion environnementale (SGE), dont le taux serait fixé à 5 % de la société coopérative de production (SCOP) dès 2009. La mesure serait étendue à tous les agriculteurs aidés et à toutes leurs cultures en mettant fin à la dérogation d'y pratiquer des cultures industrielles.

Elle propose, dans une étape ultérieure, d'adapter le taux et la gestion de la SGE aux enjeux environnementaux et aux systèmes de production des territoires et à la structure de chaque exploitation : le taux de référence de la SGE serait porté à 7 % de la surface agricole utile (SAU), pouvant être réduit jusqu'à 3 % selon la qualité de ces surfaces (définie selon les enjeux environnementaux de chaque région agricole) et sous réserve d'un engagement de l'exploitant dans une gestion environnementale globale.

Enfin, la mission suggère des mécanismes financiers pour soutenir la mise en place – obligatoire ou volontaire – de surfaces environnementales adaptées à chaque territoire mais pouvant s'avérer significativement plus coûteuses que la moyenne.

Vérification du respect de la convention alpine et de ses protocoles d'application

Georges RIBIERE.

Rapport N° IGE/05/031

Dans le cadre des travaux de la convention alpine, chaque État signataire est tenu de remettre un rapport de vérification au secrétariat permanent de la convention. Un premier rapport relatif aux obligations générales de la convention et à son protocole d'application sur l'agriculture de montagne avait été remis en octobre 2005. Il a été ensuite demandé en 2006 à l'IGE de compléter ce rapport pour les sept autres protocoles.

Comme le premier, le rapport définitif a été préparé par l'ensemble des directions d'administration centrale concernées. En tant que déclinaison d'un accord international, il rend compte avant tout des efforts de l'État pour concilier intérêts économiques et protection d'un patrimoine naturel fragile, mais présente aussi certaines actions des collectivités territoriales du massif alpin français.

Projet d'exploitation par la société CBJ-Caïman/Iamgold d'une mine d'or à Roura (Guyane) et perspectives d'élaboration d'une politique minière en Guyane

Yves-Marie ALLAIN.

Rapport N° IGE/07/047

À la suite notamment des observations formulées par l'inspection générale en 2006 (voir rapport d'activité 2006 de l'IGE, § II.1.18), les dossiers ont été sensiblement améliorés et la procédure était très avancée dès l'été 2007. Cependant le projet continue à susciter des réserves, notamment au plan local. Le ministre en charge de l'Écologie et celui en charge de l'Outre-mer ont donc à nouveau demandé l'avis de l'IGE, du CGM et de l'IGA, avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle.

Les rapporteurs font le point sur les dossiers, ainsi que sur les procédures d'instruction qui n'appellent aucune observation majeure de leur part. Ils constatent que l'opinion guyanaise est très partagée. Les dossiers sont depuis près de six mois en attente d'une décision, qui est donc devenue urgente et qui constituera un choix politique pour l'avenir de la Guyane.

Elle devra être préparée par un dossier technique rigoureux, détaillé et transparent. Si cette décision devait être positive, le rapport recommande de l'accompagner de garanties supplémentaires (prescriptions techniques complémentaires, CLIS...). Si, à l'inverse, elle devait être négative, le rapport signale que le pétitionnaire éconduit pourrait demander une indemnisation compte tenu des importantes dépenses déjà réalisées. Dans les deux hypothèses, les rapporteurs préconisent :

- > une clarification de la politique minière en Guyane,
- > la création en Guyane d'un Conservatoire botanique.

Avenir du CORPEN

Claude TRUCHOT, Alain FÉMÉNIAS.

Rapport N° IGE/07/025



Coût du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Pierre BOURGEOIS, Fernand LORRANG,

Bernard PERICO, Jean-Louis VERREL.

Rapport N° 005940-01

La mission fait suite à la transposition en 2004 dans le Code de la santé publique d'un renforcement du contrôle sanitaire conformément à une directive européenne. Selon le rapport conjoint CGEDD - IGAS - IGA, le coût des analyses des eaux destinées à la consommation humaine reste raisonnable après ce renforcement au regard des enjeux sanitaires et les situations extrêmes sont peu nombreuses (petites structures). Pour faire face à ces situations extrêmes, les rapporteurs font diverses recommandations, notamment d'utiliser au mieux les aménagements légaux autorisés et de limiter les substances à rechercher dans les eaux à celles qui ont de réelles probabilités d'être présentes dans le bassin versant. Ils proposent aussi de consulter les agences et offices de l'eau sur la possibilité de les faire participer au financement du surcoût pour les plus petites collectivités.

Vers des systèmes de production agricoles moins consommateurs en eau : des orientations pour la recherche

Patrick BRUN, Alain FEMENIAS, Alain GILOT, Alain ROUX.

Rapport N° 005973-01

Les intempéries survenues dans les Pyrénées-Atlantiques le 4 mai 2007

Michel BURDEAU, Xavier MARTIN.

Rapport N° IGE/07/036

Ours des Pyrénées : territoires de présence et gestion des populations

Denis LAURENS, Georges RIBIÈRE.

Rapport N° IGE/07/037

Surpopulation de sangliers en Ardèche

Jean-Jacques LAFITTE.

Rapport N° IGE/07/004

La filière porcine française et le développement durable

Philippe QUEVREMONT.

Rapport N° IGE/07/042

Concilier environnement, économie et société, c'est le principe même du développement durable et c'est dans cet esprit que les directeurs de cabinet du ministre en charge de l'Écologie et du ministre en charge de l'Agriculture ont demandé à l'IGE et au CGAAER de faire le point sur les progrès déjà réalisés par la filière porcine en matière environnementale et de proposer les actions à mener pour l'avenir tout en maintenant sa compétitivité.

Le rapport dresse d'abord un bilan économique et écologique de la situation du secteur, bilan qui met rapidement en évidence la nécessité de distinguer les zones de production dense, où la contribution aux pollutions diffuses est notable, et les autres, où les nuisances (odeurs, poussières) constituent le principal impact environnemental.

Il présente ensuite la politique publique et la réglementation tant européenne que française dans ce domaine, notamment pour ce qui concerne le plafonnement des épandages, ainsi que les délais de mise en œuvre. Il propose enfin de nombreuses recommandations :

- > à la filière, notamment pour ce qui concerne la pollution phosphorée et la concurrence entre fournisseurs de stations de traitement de lisier,
- > aux pouvoirs publics, en vue notamment de faire progresser la reconquête de la qualité de l'eau.

Les commanditaires ont donné une large diffusion à ce rapport, qui pourrait constituer l'une des bases de discussion entre pouvoirs publics, organisations agricoles et associations.

Évaluation à mi-parcours du plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises et évaluation ab initio du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne 2006-2013

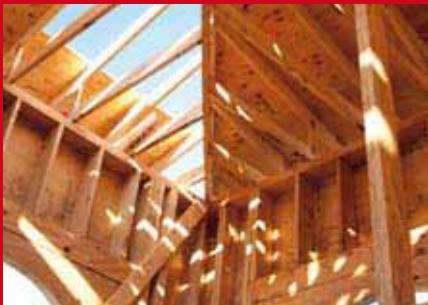
Eric BINET, Georges RIBIÈRE.

Rapport N° IGE/07/039

La prévision des crues durant les intempéries du 4 mai 2007 dans les Pyrénées-Atlantiques

François GERARD, Michel ROCHAS.

Rapport N° 005504-01



Logement Construction

ACTIVITÉS DE CONSEIL / EXPERTISE

L'année 2008 a vu la montée en régime de l'application de la loi droit au logement opposable (DALO), adoptée le 5 mars 2007, avec la mise en place généralisée des commissions de médiation et l'entrée en vigueur de la disposition permettant aux demandeurs prioritaires non satisfaits de saisir les tribunaux.

Dans ce contexte, en raison d'importantes divergences dans l'appréciation du nombre de demandeurs selon les sources, une mission a été demandée au Conseil pour déterminer les causes des différences entre le nombre théorique et le nombre réel de familles prioritaires au titre de la loi.

D'une manière générale, le collège « logement et immobilier » a travaillé à l'amélioration du système d'information de l'administration sur le logement en liaison avec le service de l'observation et de la statistique et la DGALN, le réseau des chefs de service habitat et les CETE. Une rationalisation de l'enquête sur le parc locatif social a été introduite par un amendement dans la loi sur la mobilisation en faveur du logement. Une réorganisation des cellules statistiques régionales du ministère a été, par ailleurs, préconisée. Un rapport a, en outre, été établi sur la transformation du système de numéro unique d'enregistrement des demandes de logements sociaux en un véritable système de gestion de cette demande.

Dans le nouveau contexte de délégation des aides à la pierre, une mission d'expertise a été conduite sur les conditions dans lesquelles les services déconcentrés du ministère remplissent notamment leur nouvelle mission de garant des politiques publiques du logement. A l'issue de cette étude trois orientations sont préconisées : demander aux préfets d'établir une stratégie du logement à partir d'une connaissance réelle de l'offre et de la demande pour conclure des conventions de délégation现实的 ; donner un pouvoir de substitution à l'État pour remplir les objectifs non atteints lorsque les conventions de délégation ne sont pas remplies par les délégataires ; envisager un regroupement des moyens au niveau régional pour conserver une compétence à l'État en cas de délégations départementales portant sur la totalité des aides.

Pour apprécier les effets de la crise financière sur les marchés du logement, le collège logement consacre désormais le début de chacune de ses séances à un temps d'échange d'informations sur la conjoncture immobilière.

Les travaux conduits en 2008 dans le Comité opérationnel sur les économies d'énergie dans le logement social dans le cadre du Grenelle de l'environnement doivent se prolonger par un travail sur les moyens de mobiliser les financements nationaux et européens nécessaires au traitement des 800 000 logements du parc social qui doivent faire prioritairement l'objet d'une isolation thermique.

Enfin, une mission d'évaluation et d'appui a été confiée au CGEDD à la suite de la catastrophe d'Haumont pour accélérer les procédures d'indemnisation et de relogement des sinistrés.



Suite du Grenelle de l'environnement - Mobilisation des professionnels du bâtiment

Christian PARENT.

Rapport N° 005747-01

L'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement dans le domaine du bâtiment, particulièrement dans le domaine de la rénovation thermique des bâtiments existants, nécessite un apport de personnel qualifié par embauches nouvelles, redéploiements au sein de la profession et amélioration des conditions d'embauche à la sortie du système scolaire.

Il faudra compléter cet effort de formation initiale et professionnelle par un effort de formation permanente des professionnels du bâtiment (entreprises du bâtiment, architectes, ingénierie, industrie des matériaux, négoce, etc.) qui doivent apprendre les nouvelles techniques et méthodes du domaine de l'énergie. Le travail initié grâce au dispositif des certificats d'économie d'énergie est à mentionner et à amplifier. Cette formation des professionnels s'inscrit dans le cadre d'une évolution générale des qualifications et labels utilisés dans les professions du bâtiment. Il paraît également souhaitable de faire évoluer les méthodes de travail traditionnelles en décloisonnant les métiers et en donnant la capacité aux artisans de proposer une offre globale à leurs clients. Des discussions menées avec les fédérations des assurances ont fait ressortir la nécessité d'un accompagnement de la mise sur le marché des dispositifs innovants de politique de l'énergie par des études techniques appropriées. Le travail initié avec les assurances doit être poursuivi, notamment pour préciser la responsabilité des acteurs de la construction en matière de respect des performances annoncées. La question du rôle des régions devra également être approfondie. Au vu de ces conclusions, le ministre a souhaité qu'un groupe de travail paritaire animé par un membre du CGEDD prolonge ces travaux pour rendre opérationnelles les recommandations et proposer des actions concrètes et des pistes de réflexion complémentaires.

Le programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT)

Gérard DELACROIX.

Rapport N° 005231-01

Le PREBAT a été créé dans le cadre du plan climat pour développer la recherche et l'expérimentation sur la réduction des consommations d'énergie des bâtiments neufs ou rénovés. Les objectifs du Grenelle de l'environnement doivent conduire à renforcer l'organisation et les ambitions du programme. L'attention du DGUHC, commanditaire de la mission, est attirée sur la nécessité d'un accompagnement fort par son administration.

Compte rendu de mission sur la mise en place du projet ITER à Cadarache

André CHAVAROT.

Rapport N° 004520-01

Audit du service communal d'hygiène et de santé de Perpignan

Gérard LAURAND, Isabelle MASSIN.

Rapport N° 005981-01

Économies et substitutions d'énergie dans les bâtiments

Jean ORSELLI.

Rapport N° 004831-01

Logement social : du numéro unique à la demande unique

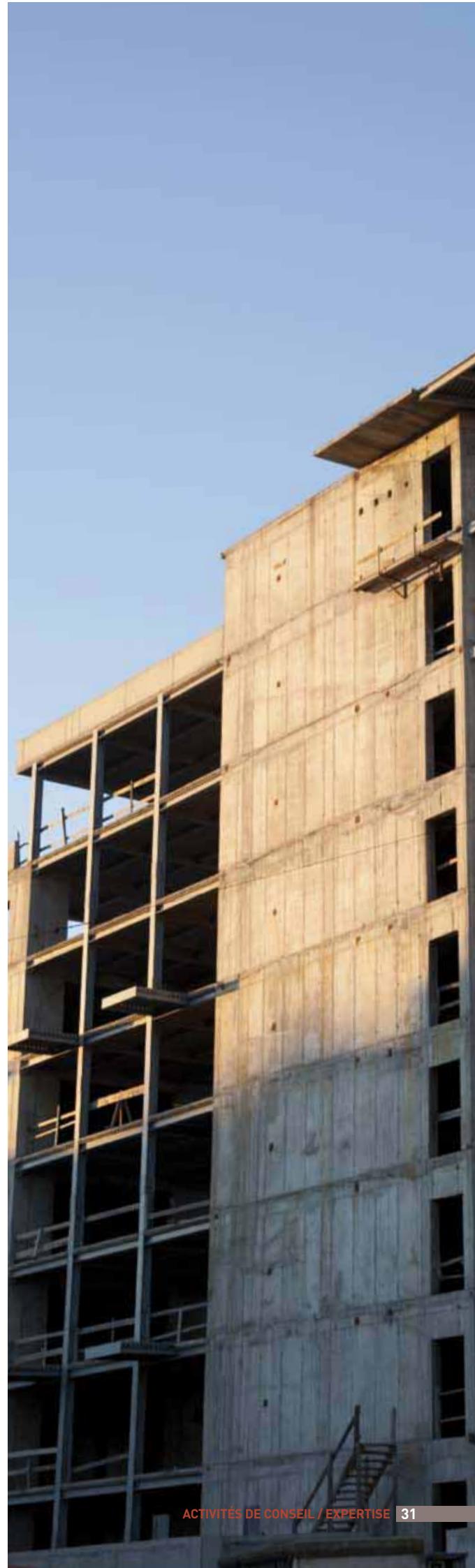
Marc PRÉVOT, Philippe SCHMITT (CGEDD).

Rapport N° 004587-02

La loi de lutte contre l'exclusion de 1998 a créé un numéro unique d'enregistrement des demandes de logements sociaux afin de garantir à tout demandeur la prise en compte de sa candidature avec une date certaine et une priorité de traitement au-delà d'un délai anormalement long. En 2006, un rapport du CGPC et de l'inspection générale de l'administration avait relevé les limites du dispositif et mis en valeur des dispositifs locaux permettant d'optimiser les attributions.

Le présent rapport examine les conditions de fonctionnement des fichiers partagés de demandeurs, appréhende leur intérêt statistique, définit les conditions de leur éventuelle généralisation et évalue leur place dans la gestion de la demande.

Les rapporteurs préconisent le remplacement du numéro unique par une demande unique gérée de manière partenariale dans le cadre de fichiers partagés au niveau départemental ou local, tous les partenaires étant informés en temps réel de cette demande unique. Le demandeur serait ainsi placé au centre du dispositif et ses démarches considérablement allégées. Une amélioration des informations statistiques collectées par le dispositif du numéro unique serait par ailleurs très utile pour le suivi des demandeurs au titre de la loi portant sur le droit au logement opposable et pour le suivi des politiques d'attribution. Elle permettrait de supprimer ou d'alléger certaines enquêtes et de simplifier la programmation et la délégation des aides de l'État. Les rapporteurs proposent en conséquence de modifier les textes relatifs au numéro unique, de mettre en place un pilotage partenarial à différents niveaux géographiques pour déterminer le calendrier de constitution et le contenu des fichiers et initier leur généralisation. En ce qui concerne l'Île-de-France, la proposition porte sur l'interconnexion des fichiers départementaux et la mise en place d'une gouvernance au niveau régional permettant de gérer les demandes sortant du cadre départemental.





ACTIVITÉS DE CONSEIL / EXPERTISE

Sécurité dans les transports

L'année 2008 a été globalement satisfaisante pour la sécurité quel que soit le mode de transport.

Ainsi le bilan pour la sécurité routière a été positif, le nombre d'accidents sur les routes de France s'est élevé à 73 390 contre 81 272 pour 2007 et le nombre de tués a diminué d'environ 8 % (4274 contre 4620 en 2007).

Le secteur ferroviaire n'a pas connu d'accidents graves à l'exception de plusieurs collisions aux passages à niveau dont certaines ayant entraîné plusieurs morts mais toutes dues à l'imprudence des conducteurs routiers.

L'année a également été satisfaisante pour l'aviation au niveau mondial sans accident mortel impliquant une compagnie française. Il en est de même des domaines maritime et fluvial pour lesquels il faut toutefois signaler les éléments suivants :

- > pour le fluvial, un accident survenu dans la nuit du 13 septembre 2008 sur la Seine à Paris (naufrage, avec deux tués, d'une vedette de plaisance heurtée par un bateau-mouche) ;
- > pour le maritime, l'apparition d'une nouvelle menace que constitue la piraterie en mer, notamment au large de la Somalie. Le maritime devra nécessairement trouver des solutions adéquates à ce nouveau problème, comme l'aérien a su le faire en son temps avec les détournements d'avion.

Le CGEDD a poursuivi les actions lancées dans les domaines de la sécurité et de la sûreté. En particulier ses travaux sur les systèmes de gestion de la sécurité (SGS) montrent que cette approche qui responsabilise l'opérateur peut être utile pour tous les secteurs.

Avec l'expertise apportée par les membres de l'inspection de l'Environnement (SIGE), en particulier dans le domaine des risques, le conseil a cherché à décloisonner les champs de compétence de ses membres afin de favoriser la « pollinisation » d'un secteur à l'autre. Des pôles d'expertise vont être constitués pour une quinzaine de sujets, en élargissant les compétences internes par l'accueil de membres associés.

Outre la mise en place d'un système de management de risques performant, les objectifs immédiats du CGEDD dans ce domaine sont de :

- > traiter l'intégralité du champ « risques, sécurité, sûreté » sur toute l'étendue du MEEDDAT (bâtiment, transport, urbanisme, risques naturels, risques technologiques, énergie, santé environnementale, risques émergents, etc.) ;
- > prendre en compte l'empilement des risques dans les zones de forte densité d'occupation des sols et préconiser des méthodes pour mesurer, supprimer ou réduire les risques ;
- > s'efforcer de connaître les coûts économiques complets de la sécurité, de la sûreté et de la prévention des risques dans les différents domaines d'intervention et chercher à améliorer les démarches de réduction de ces coûts.

Audit sur la modernisation de l'apprentissage de la conduite et de l'examen du permis

Dominique LEBRUN (CGEDD), Michel MATHIEU (Préfet).

Rapport N° 005621-01

La mission avait pour but de préparer une réforme de l'organisation de la formation à la conduite et de l'examen du permis de conduire. À partir d'une analyse de la formation et des pratiques dans d'autres pays, le rapport évalue les critiques faites au système en termes d'organisation administrative, de qualité et de coût de la formation, de délai d'attente et de conditions matérielles d'accueil ainsi que les relations entre candidats, enseignants et inspecteurs du permis.

En privilégiant l'objectif gouvernemental de passer d'ici 2012 sous la barre des 3000 morts sur les routes chaque année, les rapporteurs estiment que l'élément fédérateur de la réforme devrait être l'amélioration du taux de réussite à l'examen pratique du permis B. Faire passer ce taux de un candidat sur deux actuellement à deux candidats sur trois permettrait en outre de réduire les coûts.

La réalisation de cet objectif nécessite un pilotage clair du dispositif, une meilleure formation des candidats et une évaluation axée sur la capacité des candidats à se comporter de manière responsable sur la route. L'apprentissage de la conduite n'est pas une simple formalité administrative mais une démarche complexe qui exige du temps, de la motivation et donc une réelle implication de l'élève, du formateur et de l'examinateur.

Approvisionnement en carburéacteur de l'aéroport de Nice

Jean-Yves CHAUVIERE, Marc D'AUBREBY, Henri LEGRAND.

Rapport N° 005203-01

Après les mesures d'urgence arrêtées pour assurer la sécurité des dépôts de carburéacteurs sur l'aéroport de Nice-Côte-d'Azur, c'est la réception, la localisation, la capacité de stockage et les conditions de distribution aux avions qui posent problème, bien plus que l'approvisionnement du site. La mission recommande de réaliser, pour les principales plateformes, des études sur le danger lié à l'avitaillement en carburéacteur.

Avis du CGPC sur le bilan LOTI du « contrôle de vitesse des trains par balises (KVB) »

Philippe PEYRONNET, Frédéric RICO.

Rapport N° 005721-01

Résumé du rapport d'expertise sur « les difficultés de viabilité hivernale sur l'autoroute A84 mettant en cause le revêtement de chaussée en enrobé drainant »

Michèle JOIGNY, Régis RIOUFOL.

Rapport N° 005051-02

À la suite d'importantes intempéries plusieurs hivers successifs dans les départements de la Manche et du Calvados, à la demande de collectivités locales et du préfet de région, une mission d'études a été confiée au CGPC portant sur l'état de l'art relatif aux enrobés drainant, l'analyse du cas particulier de l'autoroute A84 et les propositions d'actions afin d'améliorer la viabilité hivernale.





ACTIVITÉS DE CONSEIL / EXPERTISE

Économie et Transports

En 2008, le CGEDD a été fortement mobilisé par les comités opérationnels du Grenelle, par les évaluations *a posteriori* des infrastructures de transports (bilans LOTI) et par la mise au point, en liaison avec le CGDD et la DGITM, d'une méthode multicritères pour l'évaluation des projets en vue de la préparation du futur schéma national des infrastructures de transports.

Le Conseil s'est également attaché à faire progresser différents grands projets d'infrastructures, soit en présidant le comité technique de pilotage, à travers des missions sur le financement ou encore en participant aux commissions d'appel d'offres. Le CGEDD a enfin participé à l'organisation du conseil européen sur les transports de La Rochelle, en travaillant notamment sur les thèmes des transports urbains, des coûts externes des transports (directive Eurovignette) et de la sécurité maritime.

Parmi de nombreuses missions sur les transports, il convient de mentionner celle relative aux projets d'infrastructures en Île-de-France. Deux pistes sont privilégiées pour accélérer les procédures : la disponibilité rapide du foncier et le renforcement de la structure forte de maîtrise d'ouvrage et de pilotage des procédures. En revanche, une remise en cause des débats publics serait une mauvaise idée car débattre de l'opportunité d'un projet et de son acceptabilité n'est en rien une perte de temps, au contraire.

La mission d'appui codification du CGEDD, créée en 2005, a mené à bien en 2008 le projet de codification du droit des transports. Ce dernier a pris la forme d'un code unique associant une partie commune de portée inter modale et cinq parties modales consacrées respectivement aux transports ferroviaire, routier (hors code de la route et code de la voirie routière), fluvial (dont une reprise partielle du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure), maritime (dont une fusion de quatre micro-codes) et aérien (reprise et aménagements ponctuels du code de l'aviation civile). À l'issue de l'examen du projet par la Commission supérieure de codification, la mission a élaboré le projet d'ordonnance et l'a transmis, ainsi que le projet de code qui doit y être annexé, à la direction des affaires juridiques du ministère qui conduira la phase parlementaire du projet.

Le CGEDD a commencé à s'investir en 2008 dans l'économie de l'environnement. Le conseil a ainsi participé au groupe de travail du Centre d'analyse stratégique sur le coût du carbone, ainsi qu'à une mission sur la gestion des actifs carbone de l'État.

En 2009, la section compte réfléchir d'une part sur le fret ferroviaire et d'autre part sur les conséquences de la crise économique sur le financement des infrastructures de transport.

L'impact des coûts de transport sur le développement touristique des territoires, en particulier celui des vols « à bas prix »

Jacques SABOURIN, Michel SOCIE.

Rapport N° 005647-01

Demandé par le secrétaire d'État à la Consommation et au Tourisme, ce rapport, établi par le Conseil national du Tourisme avec un rapporteur désigné par le vice-président du CGEDD, s'est attaché à dégager les raisons du retard relatif de la France dans le développement des compagnies à « bas coût » et à proposer des actions susceptibles d'améliorer la situation.

Au regard de sa situation géographique, économique et des habitudes de voyage des européens, notre pays a toujours présenté des singularités en matière aéronautique. Cause ou conséquence de cette situation, la place prépondérante d'Air France et des aéroports parisiens conduit à une faible concurrence intérieure et à un trafic centré sur la région parisienne.

Au delà de ce constat, les freins au développement du « bas coût » tiennent au poids de la fiscalité aéronautique — taxes et redevances, particulièrement sur les courts et moyens courriers — et à l'insuffisante utilisation de la flexibilité autorisée par la réglementation européenne dans la fixation des tarifs. La compétitivité des aéroports français n'est pas en cause dans leur activité principale mais le surcoût des charges de sécurité y est, contrairement à certains pays européens, intégralement supporté par les usagers. Malgré cette gestion non incitative, l'accueil des compagnies à « bas coût » se fait sans difficultés particulières dans les grands aéroports régionaux. La situation est plus difficile dans les aéroports secondaires, contraints d'apporter une aide financière au développement de ce trafic. Le rapport recommande une coordination de l'ensemble des acteurs afin d'optimiser les retombées économiques de cette activité, dont les conséquences environnementales s'intègrent, selon la convention conclue en 2008 entre l'Etat et les professionnels français du secteur, dans la politique de développement durable.

Projet de tram-train sur l'île de la Réunion - Section La Possession-Saint-Denis - Tracé intermédiaire

Christian BINET-TARBE DE VAUXCLAIRS, Jean-Louis PICQUAND.

Rapport N° 005505-01

Le transport du bois et sa logistique

Jean BOURCET, Christian BOURGET, Dominique DANGUY DES DESERTS.

Rapport N° 004895-01

Expertise sur la création d'un tramway à Amiens

Christian BOURGET.

Rapport N° 005178-01

La communauté d'agglomération d'Amiens s'est interrogée au cours de l'année 2007 sur l'avenir de son réseau de transports urbains et l'éventualité de réaliser un transport en commun en site propre (TCSP) de type tramway ou autre.

L'agglomération (180 000 hb.) possède en effet une taille à la limite de celle communément admise pour un mode ferré.

À la demande de son président, le CGEDD a délégué un de ses membres, spécialiste des transports et développement urbain. Celui-ci a accompagné et animé la réflexion des élus en élaborant divers scénarios. Un rapport de synthèse a été produit.

La mission s'est poursuivie au 2^e semestre 2008 avec la nouvelle municipalité.

La recomposition des organismes consultatifs du secteur des transports terrestres

Danielle BENADON, Chantal LECOMTE.

Rapport N° 005625-01

Le dispositif de concertation doit être réformé pour tenir compte du nouveau contexte : cadre communautaire, libéralisation progressive, décentralisation accentuée, défi du développement durable. Le rapport préconise la création d'un conseil consultatif unique, la suppression des comités régionaux de transport, le financement du comité national routier par la profession, la clarification des responsabilités et une implication accrue du ministère.

Avis du CGEDD sur le bilan LOTI de l'électrification des lignes ferroviaires de Bretagne (Rennes-Brest et Rennes-Quimper)

Philippe PEYRONNET.

Rapport N° 005921-01

Quelles retombées économiques autour du terminal Eurotunnel ?

Gérard RUIZ.

Rapport N° 005202-01

Le projet initial des concepteurs du lien fixe sous la Manche n'a pu être mené à bien malgré l'importance des infrastructures réalisées. Un contexte local hostile et la crainte d'une concurrence avec les ports du littoral ont conduit à cette situation qui prive l'économie locale de potentialités de développement. Les évolutions positives des partenaires font toutefois qu'Eurotunnel est désormais perçu comme un acteur incontournable du développement local.

Perspectives de développement de l'aéroport de Saint-Pierre-Pierrefonds à La Réunion

Danielle BENADON, Jean-Pierre LALANDE.

Rapport N° 005601-01

Gestion des ports et de la manutention à Saint-Pierre-et-Miquelon

Yves GAUTHIER.

Rapport N° 005572-01

Avis du CGPC sur le bilan LOTI de l'autoroute A 19 - Section Sens / Courtenay

François RENVOISE, Paul SCHMITT.

Rapport N° 005138-01

Avis du CGPC sur le bilan LOTI de l'autoroute A 39 - Sections Dijon / Dôle et Dôle / Bourg-en-Bresse

Paul SCHMITT, Jean-Pierre TAROUX.

Rapport N° 005322-01

Assistance aux autorités de l'aviation civile philippine

Jean-Paul TROADEC.

Rapport N° 005993-01

Avis délibéré du CGEDD sur les bilans LOTI des LGV Rhône-Alpes et Méditerranée

Jean-Noël CHAPULUT, Jean-Pierre TAROUX.

Rapport N° 005448-01

Cet avis publié en juillet 2008 porte sur les deux projets de ligne nouvelle (LGV RA de 106 km et LGV Med de 250 km) réalisés respectivement en 1994 et 2001. Il traite de la méthodologie du bilan, de la qualité des réalisations, des leçons à en tirer et des préconisations.

Les coûts d'investissements des deux lignes ont été globalement respectés mais les dépassements ont été importants pour les gares nouvelles de la LGV Med. L'accroissement du différentiel des charges d'exploitation est nettement plus fort que prévu. Quelques années après la mise en service, les trafics réalisés sont voisins des prévisions et l'augmentation du trafic, de l'ordre de 20 % du trafic total, est due pour moitié environ à des reports modaux. Le trafic des gares nouvelles, sauf Saint-Exupéry, est très supérieur aux prévisions. Les gains de recettes par rapport à la situation de référence sont inférieurs aux prévisions de l'ordre de 27 %.

Pour la LGV RA, le taux de rendement économique des investissements n'est que de 6,3 % pour une prévision de 10,4 %. L'explication tient essentiellement dans la forte augmentation du différentiel de coût d'exploitation. Pour la LGV Med, le taux de rendement est presque de moitié inférieur aux prévisions (4,1 % contre 8 %). L'essentiel de la diminution provient de la diminution du gain de recettes. Les taux de rendements socio-économiques calculés (respectivement 10,3 % et 8 %), bien qu'inférieurs aux prévisions, restent satisfaisants. La monétarisation de la diminution des émissions de GES reste très modeste, environ 6 % du surplus des voyageurs, pour une liaison sur laquelle les reports modaux (routier et aérien) sont importants.

La LGV Med a permis un progrès dans l'étude des impacts environnementaux. Mais les réflexions qui doivent être engagées suite aux directives européennes sur l'évaluation doivent être l'occasion de mieux définir ce qu'on peut espérer des bilans LOTI en ce domaine. Enfin, des leçons peuvent être tirées pour améliorer la préparation et la méthodologie des bilans.

Le développement des ports de plaisance

Yves GAUTHIER.

Rapport N° 004977-02

La grande plaisance est un marché en plein essor disposant de moyens financiers importants et d'une image positive. C'est un facteur d'attraction touristique, d'où l'intérêt des maîtres d'ouvrage pour la création de places nouvelles.

Le rapport traite notamment des moyens à mettre en œuvre pour mieux coordonner les politiques publiques en ce domaine. Il conclut à l'intérêt d'améliorer la coordination entre les services, à la nécessité de simplifier les structures et de mutualiser les moyens. Il se prononce à ce titre sur l'évolution du Comité pour le développement des capacités d'accueil pour la plaisance (CODCAP). Le système de gouvernance retenu avec l'accord des différents intervenants concernés est une présidence et un secrétariat tournants, des comptes-rendus précis et largement diffusés.

Le rapport analyse les conditions du développement d'infrastructures dédiées à la grande plaisance. Il actualise la liste des projets en intégrant les projets corses qui n'avaient pas été mentionnés dans un premier rapport établi en 2006. La liste correspond désormais à 28 700 places et le tableau de synthèse fait apparaître la réalisation d'environ 1200 places en 1 an et demi. Ce chiffre, qui peut paraître modeste, traduit la complexité et la longueur des procédures. Une concertation très en amont constitue la meilleure garantie d'une adhésion des habitants de la commune, de même qu'une approche urbanistique au niveau intercommunal, voire départemental, permet une réflexion à la bonne échelle. Pour leur part, les administrations de l'État doivent s'attacher à effectuer une démarche de concertation le plus en amont possible avec les maîtres d'ouvrage de manière à éviter des études lourdes qui peuvent se révéler inutiles.

Aménagement à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Pierre VERDEAUX.

Rapport N° 005770-01

En amont de Montereau, la Seine supporte un trafic de trois millions de tonnes malgré un gabarit de navigation très hétérogène et limité. Le rapport confirme le potentiel de doublement du trafic dû à un développement économique endogène du Provinçois et de l'Aubois. Il laisse apparaître la possibilité de concevoir un projet de mise au gabarit rhénan de cette section en prenant en compte la protection des milieux sensibles et l'impact hydraulique.

Problèmes de fonctionnement et d'équilibre financier de l'autoroute ferroviaire Perpignan-Bettembourg

Elisabeth BORNE, Claude GRESSIER.

Rapport N° 005819-01

Cette autoroute ferroviaire avait été lancée sans études préalables suffisantes des caractéristiques des poids lourds, d'un itinéraire de déviation, des coûts fixes engendrés par les plateformes d'extrémités, des problèmes de logistique et de coûts des transporteurs routiers et des démarches nécessaires pour l'obtention de la permission de transporter des matières dangereuses.

La dénivellation et la couverture de la RN 13 à Neuilly-sur-Seine

Jean-Noël CHAPULUT, Paul LEMPEREUR.

Rapport N° 005500-01

Avis du CGPC sur le bilan LOTI de l'autoroute A 77 - Section Dordives / Cosne-sur-Loire

Michèle JOIGNY, Jacques PELLEGRIN.

Rapport N° 005781-01





ACTIVITÉS DE CONSEIL / EXPERTISE

Organisation des Services

La mutation menée avec succès à la suite du vote de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ne pouvait être qu'une étape dans l'organisation des services.

Les expériences de fusion DDE-DDA ont en effet montré tout leur sens et l'intérêt d'une généralisation d'une réforme bien admise. La création du MEEDDAT appelait, en parallèle d'une confirmation du niveau régional comme échelon majeur de son organisation territoriale et en complément de la restructuration de sa centrale, une réorganisation des services existants DIREN / DRE / DRIRE conduisant à la fusion des 3 entités et à la création des DREAL.

Les services régionaux se sont ainsi attelés dans des délais contraints à la création de ces nouvelles directions régionales, les 9 premières devront être opérationnelles début 2009, la plupart des autres début 2010.

Cette importante réforme est sans conteste cohérente avec la création du MEEDDAT mais difficile puisqu'elle vise à intégrer des cultures différentes et à se mettre au service de politiques publiques en évolution ou nécessitant des compétences nouvelles. L'accompagnement des services n'en est que plus nécessaire tant sur le plan des orientations stratégiques que de la déclinaison en matière d'actions et d'outils de gestion.

La préparation de la fusion des 47 DDE-DDA s'est effectuée en parallèle de l'affichage progressif des instructions relatives à l'organisation de l'État au niveau départemental ; ceci ne s'est pas fait sans une importante inquiétude pour les agents et l'encadrement.

Il s'agira maintenant en 2009 de préparer la création des nouvelles directions départementales interministérielles, les DDEA devant constituer le socle des DDT, mais aussi d'élaborer de nouvelles règles du jeu en matière notamment de fonctionnement (GRH, financement) ; ces règles du jeu conditionneront fortement l'efficacité à venir de ces directions.

Répertoire ministériel des emplois-types du MEEDAT

Philippe SENEGRAS (SIGE) ; Marie-Madeleine BOURGINE, Jean GUILLOT (CGEDD).

Rapport N° 005821-01

Dans le cadre d'une démarche générale d'amélioration de la gestion des ressources humaines, la direction générale de la Fonction publique a piloté l'élaboration d'un répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME) et demandé à chaque ministère de produire son propre répertoire. Le comité stratégique des compétences du MEEDAT en a passé commande aux directions du ministère en janvier 2007, le pilotage et la coordination des travaux étant assurés par la direction générale de l'Administration et des Personnels.

Le projet de répertoire des emplois-types du ministère, issu de ces travaux, a été soumis le 6 mai 2008 à l'avis conjoint du conseil général des Ponts et Chaussées (CGPC) et de l'inspection générale de l'Environnement (IGE). Après un examen détaillé, le CGPC et l'IGE ont considéré que ce projet, fruit d'un travail collectif très important, résumait bien les emplois actuels du ministère dans leur grande diversité, même si le choix d'une démarche pragmatique prenant en compte les travaux existants avait rendu plus difficile la cohérence d'ensemble.

Le rapport conjoint remis le 8 juillet 2008 présente des propositions de voies d'amélioration et notamment quelques regroupements de familles professionnelles et de fiches sur des métiers voisins. Il y est conseillé de conclure rapidement la phase d'élaboration en cours en soulignant qu'elle constitue une première étape intéressante d'un travail qui pourrait être actualisé et amélioré par la suite au regard du contexte des évolutions des missions et des structures du ministère.

Après avoir été examiné lors du Comité technique paritaire ministériel du 4 décembre 2008, le répertoire des emplois-types du MEEDAT a été publié sur le site intranet du ministère le 23 décembre 2008. Il constitue désormais pour les services et pour les agents un repère sur les emplois et les compétences actuellement présents au ministère.

Mise en place de l'inspection du travail maritime

Bruno BARADUC, Jean-Marc HAMON, Marie-Françoise SIMON-ROVETTO.

Rapport N° 004549-01

Le transfert de l'inspection du Travail maritime à celle des Transports et finalement à l'inspection du Travail de droit commun devra s'opérer en tenant compte des spécificités maritimes : imbrication des missions de sécurité maritime et de protection sanitaire et sociale des marins, originalité du droit du travail en mer, dimension internationale du contrôle des navires.

Évaluation de la création des 8 DDEA expérimentales

Constant LECOEUR (CGAAER) ;

Jean GUILLOT, Gérard BAUDOUIN (CGEDD).

Rapport N° 004957-02

Huit DDEA ont été créées en 2007 dans l'Ariège, l'Aube, le Cher, le Loir-et-Cher, le Lot, les Yvelines, le Territoire de Belfort et le Val d'Oise. En 2008, lors d'une seconde évaluation, les auditeurs ont constaté des avancées dans la constitution progressive d'une communauté de travail unique dans le cadre d'une réforme bien acceptée.

Commission spéciale – Suites données aux avis et rapports du CGEDD

Jacques CARTIGNY, Pierre CHANTERAU.

Rapport N° 005838-01

La commission préconise d'effectuer le suivi des recommandations considérées comme majeures pour le ministère. Dans la lettre d'envoi des rapports, le vice-président du CGEDD indiquera son souhait d'être tenu informé, dans un délai de six mois, des suites données à ses recommandations. Ce suivi fera l'objet d'une information annuelle du comité permanent.

Réorganisation des services territoriaux du MEEDAT et gestion de la crise routière

Jean DETERNE, Pierre DUFFE, Jacques SICHERMAN.

Rapport N° 005509-01

La mobilité des chercheurs du ministère

Jean-Claude DIQUET, Jean-Louis DURVILLE,

Elisabeth RINIE.

Rapport N° 005390-01

Mission d'expertise SIGMANET

Thierry BAUMGART, Bernard FLURY-HERARD.

Rapport N° 005329-01



Fonctions et organisation des cellules statistiques « logement – construction » des services déconcentrés du MEEDDAT

Jacques FRIGGIT, Michèle JOIGNY.

Rapport N° 005619-01

Les cellules statistiques contribuent à la production de trois bases de données nationales sur le logement. En valorisant ces bases et en diffusant des données vers des tiers, elles contribuent à la connaissance du territoire et à la conception des politiques locales du logement. Ces cellules regroupent une centaine d'agents sur l'ensemble du territoire. Leur petite taille et l'insuffisance des outils et méthodes engendrent des dysfonctionnements dans la construction des bases. Cela conduit trop souvent à privilégier la fonction de production des données au détriment de leur valorisation, pourtant essentielle à la bonne appréhension du domaine du logement. Une meilleure organisation des moyens et une modernisation des méthodes permettraient de consolider la production des bases tout en gagnant en productivité, de manière à réaffecter des moyens au développement et à la valorisation des bases.

La mission recommande de maintenir et développer dans chaque DREAL une activité de valorisation de l'ensemble des données sur le logement accessibles au MEEDDAT, ce qui nécessite le maintien d'un poste de statisticien « logement » dans chaque région. Elle propose de regrouper sur un ou plusieurs sites la production des trois bases nationales et d'améliorer la qualité de leur alimentation. Elle recommande enfin de développer la diffusion d'information et, pour cela, de différencier l'organisation selon le degré de standardisation, l'accompagnement nécessaire et le type de destinataire. Une partie de la diffusion peut être centralisée et automatisée, une autre partie étant maintenue en DREAL. La mise en œuvre de ces recommandations implique une réorganisation des fonctions statistiques dans les services déconcentrés, mais aussi une action des services centraux pour développer les fonctions de valorisation des données et renforcer les compétences des agents dans ce domaine.

Audit du site internet du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

Bruno MEGRET.

Rapport N° 005912-01

DDEA - Étude sur les cycles de mobilité

Gérard BAUDOUIN, François CLOUD, Claude DORIAN, François LERAT.

Rapport N° 005311-01

Évaluation des cadres de statut Équipement en poste en DIREN

Philippe SENEGAS.

Rapport N° 006305-01

Évaluation du rôle et des apports du Conseil national de l'information géographique et propositions d'évolution

Jean DENEGRE, Kofi YAMGNANE.

Rapport N° 005631-01

Audit de modernisation sur le pilotage et la tutelle des établissements publics d'aménagement

Gérard DE SENNEVILLE GRAVE, Jean-Philippe DURANTHON, Werner GAGNERON, Isabelle ROUX-TRESCASES.

Rapport N° 005186-01

Gérer nos connaissances - Une organisation du ministère pour la connaissance

Jacques SICHERMAN.

Rapport N° 005306-01

Un nombre croissant de grandes organisations déplacent des dispositifs multiformes sous la bannière « gestion des connaissances » : il s'agit pour elles de promouvoir une culture du partage et de la valorisation des connaissances et des savoir-faire qui sont au cœur de leurs métiers. Les technologies numériques confèrent une portée nouvelle à ces efforts et permettent une amélioration significative des méthodes et des outils.

L'enjeu est important pour le MEEDDAT. Confronté à des défis majeurs et à des évolutions rapides, il doit s'appuyer sur de tels dispositifs pour concrétiser son ouverture à de nouveaux partenaires, faciliter l'intégration de ses services, gérer la mobilité croissante de ses agents et renforcer le portage des politiques publiques du développement durable.

Un groupe de travail a été chargé de dresser un état de la gestion des connaissances au ministère et de faire des propositions. Le ministère a une expérience ancienne de production de guides, de systèmes d'information documentaire et d'animation de réseaux. Cependant, malgré des réalisations parfois exemplaires et une tradition bien ancrée au sein du réseau scientifique et technique, les initiatives restent dispersées et disparates, d'ampleur variable selon les domaines. La pratique professionnelle demeure trop axée sur une expérience individuelle peu partagée.

Pour valoriser les initiatives, passer à un stade plus systématique et insuffler une nouvelle dynamique, il existe donc un terrain propice. À condition toutefois d'assurer une coordination efficace de ces actions.

Le rapport esquisse un projet et propose d'en confier la coordination à une équipe dédiée placée auprès de la direction générale chargée de piloter la stratégie du ministère. Il trace les grandes lignes d'un plan d'action. Un séminaire de présentation, associant de grandes entreprises, a rassemblé un auditoire nombreux.





AUDITS MINISTÉRIELS ET INTERMINISTÉRIELS



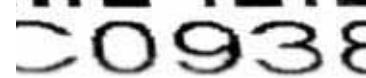
Audits ministériels :

- les audits de programme45
- les audits thématiques46

Audits du Comité interministériel

d'audit des programmes (CIAP)48

Audits de certification des comptes.....50



20938



**AUDITS MINISTÉRIELS
ET INTERMINISTÉRIELS**

Audits ministériels

En 2008, le Conseil a confirmé le choix fait en 2007 de développer en complément de ses missions classiques d'inspection générale une activité d'audit répondant à la fois à la diversification des besoins du ministère et aux évolutions en cours dans les métiers du contrôle des organisations complexes.

Si la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF) a contribué à installer définitivement la préoccupation de la performance dans le fonctionnement quotidien des services de l'État, elle a jeté aussi une lumière plus vive sur les nouvelles exigences qui devaient être prises en compte. La maîtrise des risques, le contrôle de gestion, la bonne gouvernance constituent maintenant des objectifs incontournables pour toute organisation publique, à plus forte raison pour le ministère qui porte l'essentiel de la responsabilité du développement durable dans l'organisation gouvernementale de la France.

Évaluer les processus mis en œuvre par les services pour atteindre ces objectifs et apporter aux ministres et aux responsables administratifs des éléments d'appréciation et des recommandations pour les améliorer, telles ont été les deux finalités majeures des audits réalisés par le CGEDD en 2008.

Pour les réaliser, le conseil général s'est mobilisé aussi bien au niveau national qu'au niveau des Missions d'inspection générale territoriale (MIGT). Dans tous les cas, il a mis en œuvre les méthodes rigoureuses déjà signalées en 2007 et qui s'inspirent des normes définies au plan international, dans une perspective de renforcement du caractère professionnel des activités de contrôle : supervision des missions, rédaction de cahiers des charges, méthodologie commune pour les investigations, etc.

Au plan national, un audit de programme portant sur le programme « Transports terrestres et maritimes » a été réalisé en 2008. Deux autres audits thématiques ont été engagés sur la prise en compte du développement durable par les services et le réseau scientifique et technique.

Au plan local, les Missions d'inspection générale territoriale (MIGT) ont réalisé dix audits thématiques.

AUDITS DE PROGRAMME

Programme n°226. Transports terrestres et maritimes

Jean-Philippe DURANTHON, René GENEVOIS, Chantal LECOMTE,

Paul LEMPEREUR, Yves MASSENET, Michel MASSONI,

Jean-Louis PICQUAND (CGEDD).

Rapport N° 005727-01

Le déroulement de l'audit Transports terrestres et maritimes s'est adapté au contexte de restructuration du ministère et aux spécificités du programme telles que son ampleur, sa diversité et sa mise en œuvre par des opérateurs sous contrôle de l'État.

La mission s'est focalisée sur l'évolution de l'action de l'État et des grands opérateurs pour améliorer la gestion stratégique et opérationnelle des activités d'exploitation et d'investissement. Elle a examiné l'action des opérateurs et leur contrôle jugés indissociables de la mise en œuvre du programme.

Ses préconisations s'articulent autour de deux thèmes :

> le repositionnement du rôle de l'État/DGITM sur ses missions fondamentales d'orientation stratégique, programmation, connaissance, garant de la régulation et animation des opérateurs et services déconcentrés, ce qui suppose :

- le déploiement d'une force d'appui stratégique auprès du responsable de programme, permettant une expertise indépendante des grands opérateurs de transport,
- la mise en place d'instruments offrant une vision systémique pluriannuelle et maîtrisée du programme, de ses recettes, de ses dépenses et de son impact sur le développement durable ;

> la rénovation des relations avec – et entre – les grands établissements publics précisant les rôles de chacun, moyennant :

- la prise en compte de l'ouverture croissante des services de transport à la concurrence, qui impose à l'État d'adapter le cadre réglementaire et de distinguer l'élaboration de la politique des transports de leur régulation sectorielle,
- l'affirmation du rôle de RFF comme gestionnaire du réseau ferré national, doté des moyens juridiques, techniques et économiques adéquats,

- une séparation nette au sein de la SNCF des rôles de Gestionnaire d'infrastructures délégué (GID), d'entreprise ferroviaire, d'opérateur de transports conventionnés, plus conforme aux exigences communautaires,
- la mise en place de contrats d'objectifs entre l'État et ses opérateurs, incluant des mécanismes économiques incitatifs à l'amélioration des performances.





AUDITS THÉMATIQUES

Comptabilité et commande publique

Jean-Alfred BEDEL, Henri COLIN, Michel SAILLARD (CGEDD).

Rapport N° 005831-01

Les enseignements de cet audit thématique local, mené auprès de six services en Limousin et Midi-Pyrénées, concernent les conséquences de la mise en place des nouveaux services routiers et l'application et le contrôle des marchés. Des inspections de régularité dans quatre services régionaux de maîtrise d'ouvrage (SMO) des DRE Rhône-Alpes-Franche-Comté, Provence-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon les ont renforcés.

La création des SMO s'est accompagnée d'une augmentation des délais de paiement et des intérêts moratoires ainsi que de retards dans la clôture administrative des marchés dûs, en grande partie, à des difficultés de transfert des dossiers des DDE vers les DRE-SMO et les directions interdépartementales des Routes (DIR).

Les directions d'administration ont peu anticipé les opérations de transfert de gestion comptable. Des procédures ont été inopérantes, mais la mobilisation des agents a évité les problèmes majeurs.

La séparation des missions de maîtrises d'ouvrage (SMO) et d'œuvre (DIR et services d'ingénierie routière - SIR) peut fragiliser la nouvelle organisation, en particulier dans les SMO de taille réduite. La chaîne des responsabilités entre DIR et SMO est à clarifier pour les études et le contrôle d'exécution des marchés.

Enfin, les SMO doivent recevoir l'appui juridique du secrétariat général de la DRE pour le traitement des pré-contentieux et contentieux de marchés publics.

En matière de marchés, le professionnalisme des rédacteurs et des comptables, ainsi que la qualité des directives internes encadrant l'organisation de la commande publique sont soulignés.

Toutefois, une rigueur accrue est à porter sur l'analyse des offres, notamment pour la notation et la pondération des critères de choix des entreprises. De même, le classement des dossiers de marchés doit être plus clair : le maître d'ouvrage doit tenir un dossier complet, l'éclatement des pièces entre deux services est donc à proscrire.

Enfin, les contrôles hiérarchiques, trop rares en 2008, doivent être impérativement systématisés.



ATIL - Connaissances des territoires

Jean-René BRUNETIERE, Bertrand CREUCHET, François LENOEL (CGEDD).

Rapport N° 005857-01

Cet audit, mené dans les départements de Haute-Saône, Côte-d'Or, Territoire-de-Belfort et Nièvre ainsi que sur la DRE Bourgogne, a permis de détecter des initiatives intéressantes et un engagement certain, mais aussi un déficit de compétences, une communication trop timide, un échange partenarial limité et un manque de coopération interterritoriale.

ATIL - L'organisation des DDE dans les domaines d'activité liés à la mer en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire

Jean DURAND, Christian DIEUDONNE, Michel LE BLOAS,

Patrick PUECH, Jean-Yves TROMEUR (CGEDD).

Rapport N° 005863-01

Cette analyse des organisations des DDE des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire face aux évolutions de leurs missions dans la gestion des ports, du domaine public et de la signalisation maritime montre l'intérêt d'un regroupement de leurs moyens et de leurs compétences au sein d'un seul service : le service maritime interdépartemental de Bretagne (SMI).

ATIL - Audit thématique d'initiative locale mené sur le thème de l'application de la loi du 31 décembre 1996 relative à la réserve domaniale des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et en Martinique

Pierre DUBOIS.

Rapport N° 005405-01

ATIL - La mise en œuvre du contrôle hiérarchique dans les DDE des régions Bretagne et des Pays-de-la-Loire

Christian DIEUDONNE, Jean DURAND,

Jean-Marc GUILLOU DE PRINCE, Paul KELIFA.

Rapport N° 005859-01

ATIL - Respect des dispositions du code de l'urbanisme applicables au littoral - DDE HAUTE-CORSE

Mireille BENSSUSSAN, Jean-Louis DURAND, Yves LASSAIGNE.

Rapport N° 005351-01

ATIL - Respect des dispositions du code de l'urbanisme applicables au littoral - DDE CORSE-DU-SUD

Mireille BENSSUSSAN, Jean-Louis DURAND,

Yves LASSAIGNE.

Rapport N° 005506-01

ATIL - Éducation routière - DDE SOMME

André BERNARD, Louis RUELLE.

Rapport N° 005404-01

ATIL - Environnement et énergie (éoliennes) - DDE PAS-DE-CALAIS

François NAU, Louis RUELLE.

Rapport N° 005395-01

ATIL - Viabilité hivernale - DDE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Christian BINET-TARBE DE VAUXCLAIRS.

Rapport N° 005841-01

ATIL - Pilotage IAT - DDE NIEVRE

Jean-René BRUNETIERE,

Bertrand CREUCHET, François LENOEL.

Rapport N° 005541-01

ATIL - Éducation routière - DDE AISNE

André BERNARD, Louis RUELLE.

Rapport N° 005401-01

ATIL - Urbanisme et paysage - DDE GIRONDE

Bernard DAUVERGNE.

Rapport N° 005361-01



AUDITS MINISTÉRIELS ET INTERMINISTÉRIELS

Audits CIAP

Le Comité interministériel d'audit des programmes a été créé par le gouvernement pour lui apporter une garantie sur la pertinence et la fiabilité des informations réunies dans les projets annuels et les rapports annuels de performances (PAP et RAP) qui sont joints aux projets de lois de finances en application de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Il réunit des membres des corps d'inspection ou de contrôle attachés à chaque ministre ayant la responsabilité d'au moins une mission du budget de l'État, à raison d'un à deux membres par ministère. Il est ainsi composé de quinze membres et placé sous la présidence d'un membre de l'inspection générale des Finances. Chaque année, le CIAP établit le programme de ses audits. Chaque audit est réalisé par une équipe de trois auditeurs mis à la disposition du CIAP par les corps d'inspection des ministères. Un des auditeurs appartient toujours au corps d'inspection du ministère dont relève le programme audité. La durée moyenne d'un audit est de trois mois.

Les travaux de chaque équipe se concluent par un rapport qui présente les constats effectués et formule des recommandations au ministère concerné. Les procédures sont contradictoires : le ministère est donc invité à réagir au contenu du rapport d'audit.

Les quinze membres formant le CIAP rendent un avis sur la base du rapport d'audit et de la réponse apportée par le ministère.

Par sa composition et le format des équipes d'auditeurs qu'il mandate, ainsi que par l'application d'un guide méthodologique commun à tous les audits, le CIAP est à même de fournir un éclairage homogène sur tous les programmes audités. Depuis 2006, première année de mise en œuvre de la LOLF, il a ainsi contribué de manière significative à la diffusion au sein de l'administration des principes de performance qui étaient au cœur de la réforme budgétaire de 2001.

Cette contribution s'appuie également sur le rapport annuel d'activité dans lequel le CIAP met en perspective les principaux enseignements tirés de chaque campagne d'audits et ses propositions sur les améliorations à apporter aux documents budgétaires de performance.

En 2008, 10 membres du CGEDD ont participé à des audits du CIAP, dont 3 en qualité de coordonnateur de mission, et les 2 membres représentant le Conseil général ont siégé à 7 réunions du Comité et rédigé 3 projets d'avis.

Programme n° 202. Rénovation urbaine

François BRAIZE (IGAC) ; Fernand LORRANG (IGAS) ;
Francis ROL-TANGY (CGPC).

Rapport N° 005210-01

Dans le PLF 2008, le programme Rénovation urbaine, doté de 382 millions d'euros en autorisations d'engagement, était l'un des quatre programmes de la mission ministérielle Ville et Logement, avec le programme Équité sociale et territoriale et Soutien et les deux programmes Logement (Accès et Offre). Ses crédits étaient affectés en totalité à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au titre de la contribution de l'État au programme national de rénovation urbaine 2004-2013 (PNRU), institué par la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine.

Le délégué interministériel à la Ville, responsable de ce programme aux objectifs fixés par la loi et aux crédits gérés par l'ANRU, dispose dans sa gestion d'une faible marge de manœuvre opérationnelle. La mission d'audit a donc recommandé de le fusionner avec le programme « Équité sociale et territoriale et Soutien », piloté par le même responsable.

La création d'un programme Politique de la Ville a réalisé cette fusion dans le PLF 2009. Il réunit les actions qui, d'une part, portent sur le bâti (réhabilitations, déconstructions et reconstructions) et l'aménagement des quartiers et, d'autre part, sont destinées à réduire la vulnérabilité sociale et économique des habitants et sont principalement mises en œuvre par l'agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances.

Malgré la substitution quasi totale, en 2009, d'un financement par le 1 % Logement à un financement budgétaire, les recommandations de l'audit portant sur la performance de l'ANRU et sa traduction dans le programme ont conservé leur caractère d'actualité : meilleure prise en compte des réalisations physiques ; production des indicateurs manquants ; conclusion d'une convention de gestion du programme ; coordination des dispositifs d'évaluation ; simplification des procédures d'instruction et réduction des délais de paiement.

Audit CIAP - Avis sur les programmes n° 119 à 122. Relations avec les collectivités territoriales

Bertrand BRASSENS (IGA) ; Stanislas DE CHERGE (IGF) ;
Isabelle VAULONT (CGEDD).

Rapport N°005224-01

Programme n° 190. Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Thierry BERTHE (IGAENR) ;
Philippe PEYRONNET (CGEDD) ; Henri PREVOT (CGM).

Rapport N° 005614-01

Constatant que le programme n° 190 ne regroupe que 50 % des moyens publics consacrés à la recherche dans les domaines qu'il doit couvrir, la mission d'audit recommande que les crédits budgétaires, tous ministères confondus, y soient regroupés, et qu'y soit maintenue la recherche en matière d'aéronautique civile. Elle propose aussi des mesures d'amélioration de la gouvernance.

Programme n° 217. Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Vincent BUTRUILLE, Claude DE MARTEL (CGEDD) ;
Anne-Marie HELLEISEN (CGAER) ;
Philippe SULTAN (IGAENR).

Rapport N° 005209-01

La mission d'audit a reconnu l'amélioration du pilotage des emplois par les responsables des programmes opérationnels. Mais elle a conclu à la nécessité de resserrer la maquette budgétaire afin de permettre l'affectation directe des effectifs dans les programmes, conformément aux principes de la LOLF.

Audit CIAP - Avis sur le programme n° 187. Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Antoine ZELLER (GREF) ;
Jean-Pierre KOROLITSKI (IGAENR) ;
Alain FEMENIAS (CGEDD).

Rapport N° 006526-01



**AUDITS MINISTÉRIELS
ET INTERMINISTÉRIELS**

Audits de certification des comptes

Dans le cadre de la certification des comptes de l'État, le CGEDD a poursuivi en 2008 le travail engagé en 2006 et 2007 dans les domaines des audits comptables et de la professionnalisation de ses interventions.

À ce titre, le Conseil a participé activement à la mise en place de la cartographie des risques comptables pour l'ensemble du ministère, chantier piloté par le secrétariat général.

À partir de ce travail, le CGEDD a mené et engagé des audits comptables ciblés sur certaines zones à risques : le parc immobilier et les infrastructures routières, les délaissés routiers.

En outre, il a montré, au travers des inspections menées par l'Inspection générale des Organismes scientifiques et techniques, une sensibilité particulière au degré de développement de la démarche de contrôle interne comptable dans les établissements publics, notamment lors des inspections de l'École nationale de l'aviation civile et de l'Institut géographique national.

Le CGEDD s'est aussi engagé dans une procédure de formation à l'audit interne pour un certain nombre de ses membres avec l'aide de l'Institut français d'audit et de contrôle interne et de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour l'aspect comptable et financier.

En effet, l'objectif est de tendre vers une pratique professionnelle des audits internes comptables conforme aux standards relatifs à ce sujet. L'évaluation de ces bonnes pratiques porte sur quatre points :

- > le statut d'indépendance de la structure d'audit dans l'organisation,
- > le suivi des recommandations des audits menés,
- > la compétence technique des auditeurs,
- > les diligences professionnelles (méthodes et outils utilisés).

Dans l'attente du déploiement d'un audit interne de premier niveau au sein du ministère, le CGEDD travaille donc pour atteindre progressivement ces standards.

Enfin, ont été engagées des discussions avec la Cour des comptes pour organiser les rapports entre les deux institutions en matière d'audit interne comptable.

Mise en œuvre d'un dispositif de formation aux audits internes

Tous les audits, qu'ils soient comptables ou non, de régularité ou de performance, organisationnels ou ciblés sur la qualité ou sur l'approche environnementale, doivent permettre au service audité d'améliorer ses performances et de limiter les risques engendrés par ses activités. L'auditeur doit donc adopter une posture qui favorise l'émergence de pistes de progrès.

Après avoir mené une action de parangonnage auprès d'autres corps d'inspection, le collège Régularité et Gestion a considéré nécessaire la professionnalisation des méthodes de travail de ses membres pour les rendre conformes aux normes internationales d'audit et les adapter à une approche nouvelle vis-à-vis des services. Plusieurs actions de formation ont donc été entreprises pour tout ou partie de ses membres.

Ainsi, un premier module de formation à l'audit interne a été dispensé à dix-huit d'entre eux, en octobre 2008, par l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI). Deux autres modules spécialisés dans la méthodologie et les outils adaptés aux audits internes le compléteront en 2009.

Parallèlement, un chargé de mission nouvellement nommé à la section Personnels et Services a suivi une formation plus approfondie auprès de l'IFACI et a obtenu le diplôme professionnel d'auditeur interne. Il pourra ainsi assurer un rôle de référent au sein du CGEDD et faire partager les bonnes méthodes aux équipes chargées d'audits. À terme, il animera des formations internes pour les nouveaux arrivants qui auront à participer à des audits.

Enfin, une formation de cinq jours aux audits internes comptables et financiers est assurée début 2009, pour une dizaine d'agents, par des auditeurs qualifiés de la Mission d'audit, d'évaluation et de contrôle de la direction générale des Finances publiques.

Processus parc immobilier et infrastructures routières

Hugues CORBEAU, André FOUCART, Robert MOINE ; Jean-Marc de PRINCE (CGEDD) ; Équipe d'auditeurs de la MAEC supervisée par Fernando DE ALMEIDA.

Rapport N° 006595-01

Lors de la certification des comptes 2006 de l'État, la Cour des comptes avait émis une réserve substantielle sur la valorisation du réseau routier national, notamment sur le résultat du recensement des routes en cours de construction, les encours routiers. Après un premier audit du CGEDD, la direction générale des Routes (DGR) et la direction générale de la Comptabilité publique (DGCP) ont présenté à la Cour une méthode de valorisation amendée notifiée aux services par une circulaire conjointe DGR/DGCP du 15 octobre 2007.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la certification des comptes 2007, la DGCP a demandé à la Mission d'audit, d'évaluation et de contrôle (MAEC) de réaliser un audit de la mise en œuvre de cette circulaire, principalement sur les modalités de fiabilisation des encours 2007.

L'audit a été mené dans les départements du Nord, du Calvados et du Val-de-Marne, notamment par voie d'entretiens auprès des DRE/SMO et DIR.

Le rapport définitif a souligné la réactivité de l'ensemble des acteurs du processus qui ont mis en œuvre les instructions avec rigueur et dans les délais impartis. Ont également été loués les efforts déployés par les Trésoreries générales pour assurer la qualité des inscriptions comptables, malgré de fortes contraintes d'opérations techniques, de contrôles et de procédures qui ont pesé sur la conduite des travaux à tous niveaux.

La mission a conclu que « les risques relatifs aux transferts d'assignation et à la fiabilisation du bilan d'ouverture sont maîtrisés », malgré quelques points de fragilité sur la formalisation et la supervision de ces travaux.

Elle a cependant recommandé de poursuivre les opérations de fiabilisation, car les délais contraints n'ont pas permis aux Trésoreries générales de se rapprocher des DRE pour résorber toutes les anomalies.





INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Les inspections de services	55
Les inspections de régularité	59
Inspection générale des organismes	
scientifiques et techniques (IGOST)	62
Inspection générale de l'aviation civile (IGAC)	64
Inspections hygiène et sécurité	65



INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Dans le contexte encore très particulier et non stabilisé de l'année 2008, il paraissait essentiel de faire avant tout porter l'effort dans les principales directions suivantes :

- > continuer à assurer un suivi de la création et de la mise en place des nouvelles structures départementales et régionales avec d'une part 47 DDEA – fusion des DDE et des DDA – et d'autre part les 9 premières DREAL, fusion des DIREN, des DRE et des DRIRE, et mettre en évidence les difficultés rencontrées. Ce travail a été mené entre les MIGT et les IGIR du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour le premier et par les MIGT, des représentants de l'ex-SIGE et du CGM devenu CGIET pour le second,
- > maintenir une pression sur la qualité des actes de gestion à travers une dose raisonnable « d'inspections de régularité » ou de vérifications des procédures de contrôle interne hélas trop rares,
- > intervenir plus spécifiquement à la demande de l'administration centrale ainsi que de la DGITM et du secrétariat général – DRH – sur les questions de niveaux de services et d'organisations de travail dans les directions interdépartementales des routes ou de temps de travail et de régimes indemnitaire dans les services de navigation.

Au total, les moyens des MIGT ont aussi pu être largement mobilisés sur les audits de programmes et les audits thématiques qu'ils soient d'initiative locale ou nationale ; à ce titre, ont été engagés l'audit relatif à la prise en compte du développement durable par les services départementaux et régionaux du MEEDDAT et celui sur le réseau scientifique et technique.



LES INSPECTIONS DE SERVICES

Sur l'année 2008, il apparaît très difficile d'isoler des inspections de service les missions de suivi des regroupements de service, car ceux des services qui n'ont pas été directement impactés par ces regroupements en 2008 le seront en 2009 pour la totalité des services départementaux et la quasi-totalité des services régionaux.

La succession et l'importance des réformes qui entraînent des mutations permanentes de l'environnement de travail des agents expliquent le désarroi des services :

- > la création d'un ministère dont la stratégie (un développement durable fondé sur la préservation de l'environnement) est en très sensible évolution par rapport au passé (équiper le pays) ;
- > la création de services départementaux interministériels (les directions départementales des Territoires) ayant à leur tête un responsable désigné par le Premier ministre sur proposition du préfet et dont les postes les plus importants seront ouverts au niveau interministériel ;
- > la fusion des DRE, des DIREN et des DRIRE en 3 vagues successives (2009, 2010 et 2011) dans les DREAL qui se traduit, comme la mesure précédente, par la suppression de près de 100 postes de directeurs, d'autant d'adjoints et plus encore de chefs de service ;
- > le transfert de l'activité routière restante dans les DIR, alors qu'elle constituait le cœur de métier de la DDE ;
- > la suppression d'ici fin 2011 de l'activité d'ingénierie concurrentielle située essentiellement dans les unités territoriales des DDE se traduisant par une baisse des effectifs et une fragilisation des unités maintenues ;
- > la mutualisation des fonctions supports tant au niveau ministériel (avec renforcement de l'échelon régional) qu'interministériel, également caractérisée par une baisse des effectifs ;
- > la délégation des aides à la pierre au succès grandissant auprès des intercommunalités et des départements qui impose aux DDE de se « repositionner ».

Pour autant, la compétence des agents et leur capacité à se mobiliser ont permis tout à la fois aux services de poursuivre leurs missions et d'engager les démarches de regroupement.

L'ensemble de ces réformes va conduire à repenser globalement le dispositif d'inspection. Les MIGT ont réaménagé leur programme en conséquence : sur les 28 inspections de services programmées début 2008, 20 ont été conduites (14 DDE et DE, 5 DRE, 1 CIFP + GUEPARH). Les 8 autres ont été différées ou abandonnées soit du fait du plan de charge de la MIGT (notamment sur les audits nationaux), soit de la surcharge du service amené à préparer sa réorganisation et sa transformation en DDEA.



Les enseignements tirés de l'inspection des services

Même s'il est difficile d'imaginer que l'ensemble de ces réformes n'a pas eu de répercussion sur le volume et la qualité de la production des services, les entretiens effectués dans l'environnement des services à l'occasion de leurs inspections n'ont pas permis de déceler de critiques à ce titre.

S'agissant de l'**aménagement et du développement durable**, les services sont impliqués dans des domaines multiples avec des initiatives très diversifiées. Même si quelques-uns seulement se sont engagés dans des démarches structurantes par anticipation, l'effet Grenelle les a tous conduits à s'interroger sur l'avenir et à attendre de l'administration centrale qu'elle définisse le nouveau cadre de leurs missions. Les services départementaux ont bien conscience que l'équilibre avec les services régionaux est en train de s'inverser au profit de ces derniers. Enfin, les personnels expriment une demande forte de formations de tous niveaux et une aide interne de l'administration centrale portant sur l'élaboration et la diffusion d'outils ainsi que sur l'apport d'une assistance technique pointue pour renforcer leurs moyens.

Cette demande intervient alors même que les services ont été incités à consacrer leur énergie à la préparation des regroupements, et ce au détriment de la gestion des compétences et de la formation pourtant essentielles pour assurer l'exercice de missions en grande partie nouvelles. Il convient de restaurer les capacités locales de pilotage des compétences et de la formation et de redéfinir le rôle du Centre support mutualisé et des CIFP.

S'agissant de l'organisation des services dans leur mission de **connaissance des territoires**, les services inspectés ont su maintenir et mobiliser les personnels en place sur cette fonction stratégique, avec des résultats variables mais globalement satisfaisants :

> une progression sensible dans les méthodes de travail, notamment par un travail pluridisciplinaire renforcé, le développement des partenariats, le recours à des experts, la prospective ;

> un élargissement et une évolution des outils de travail en matière de connaissance des territoires avec mutualisation et échanges de données, capitalisation des analyses et notes d'enjeux entre services de l'Etat ainsi qu'un partage de la connaissance aux niveaux intra- et interservices.

Ces évolutions positives ont pour la plupart bénéficié de l'effet réseau généré par les DRE dans leur nouveau positionnement de fédérateur et de manager de la formation et des études, avec une nouvelle génération d'études régionales sur les territoires à enjeu.

La qualité des points de vue de l'Etat sur les territoires à forts enjeux s'est améliorée.

La suppression programmée de **l'ingénierie concurrentielle** d'ici la fin 2011 a été décidée lors du conseil de modernisation des politiques publiques d'avril 2008. Elle doit se traduire par une baisse de 3300 ETP pour le MEEDDAT. Même si elle a été anticipée par les services, elle provoque difficultés et malaise, essentiellement là où elle pose la question de la pérennité des unités territoriales et celle de la difficile reconversion de certains agents. Par les circulaires conjointes MEEDDAT-MAP des 10 avril et 22 juillet 2008, il est demandé aux services déconcentrés d'élaborer pour le 31 mars 2009 un plan de redéploiement des capacités d'ingénierie en région (PRIR). Afin d'évaluer cette démarche, un audit sera engagé par les MIGT en 2009.

La baisse des effectifs autorisés dans l'ingénierie et les fonctions support n'est pas incompatible avec la constatation d'une vacance de postes, essentiellement de catégorie A, endémique en région Île-de-France mais aussi présente là où le manque de visibilité sur le positionnement futur du poste ou du service favorise les départs.

Dans ce contexte difficile et mouvant, les responsables de Bop régionaux ont réalisé de réels efforts pour définir des objectifs partagés et objectiver, autant que possible, les affectations de moyens. Les services inspectés en 2008 ont une vision nuancée de la façon dont ils sont associés à la définition des redéploiements de moyens. En outre, ils peinent à les anticiper, ce qui se traduit par des écarts parfois significatifs entre les objectifs et la réalité des affectations par programme. Enfin, le **dialogue de gestion** reste plus axé sur les éléments quantitatifs que sur les évaluations et sur le partage des indicateurs dont la pertinence au niveau local apparaît peu.

L'implication des DDE dans les démarches de **mutualisation des fonctions support** est dépendante du rythme et des ambitions des travaux menés à l'échelon régional, qui diffèrent sensiblement d'une



région à l'autre. Après une période d'incertitude en début d'année 2008, dans l'attente d'un cadrage national, un important travail a été effectué et l'organisation des supports mutualisés se met en œuvre progressivement avec une meilleure adhésion des DDE aux démarches régionales. Là où la démarche est la plus aboutie, elle a permis de repositionner un certain nombre d'agents sur d'autres fonctions. Toutefois, l'atteinte des objectifs de réduction des effectifs affectés aux supports est nécessairement progressive.

Même si la maîtrise des nouvelles procédures et outils de gestion liés à la LOLF est encore perfectible, ceux-ci sont bien intégrés par les services qui progressent sur le contrôle de gestion. Cependant, les différentes missions d'inspection n'ont pu que constater l'absence de **contrôle hiérarchique** interne dans les services inspectés, notamment dans des domaines sensibles comme la comptabilité et la commande publique. Des dispositions devraient être prises pour rappeler cette nécessité et elles devront être accompagnées de fréquentes inspections de régularité.

Le regroupement du CGPC et du SIGE dans le CGEDD

Le conseil général de l'Environnement et du Développement durable a été créé par un décret du 9 juillet 2008 et résulte du regroupement du conseil général des Ponts et Chaussées, dont la dernière réforme datait du décret du 16 mai 2005, et du service de l'inspection générale de l'Environnement, créé par le décret du 19 mai 2000.

Le CGPC et le SIGE ont réalisé, en partenariat avec le conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux (CGAAER), des inspections conjointes dans trois domaines :

- > l'inspection de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels dans les services déconcentrés,
- > l'inspection des DIREN,
- > l'inspection des polices de l'environnement.

Ces inspections ont connu une double évaluation en 2008 :

- > le pilotage a changé en milieu d'année puisque à un pilotage CGPC/SIGE/CGAAER jusqu'en juillet 2008 s'est ensuite substitué un pilotage CGEDD/CGAAER,
- > la réorganisation des services, notamment à l'échelon régional, a sensiblement impacté le programme d'inspection.

Risques naturels

Les inspections conjointes sur les risques naturels sont menées depuis 1997, à un rythme d'une douzaine de départements inspectés par an.

Elles présentent la particularité de combiner une composante d'inspection de services départementaux et une composante d'analyse de déploiement sur un territoire d'une politique publique, celle de la prévention des risques naturels. Une autre caractéristique est la diversité des catégories de risques auxquels sont confrontés les départements sous revue : inondations, avalanches, glissements de terrain, incendies de forêt, séismes, volcanisme. De telles inspections requièrent donc de disposer d'un éventail de compétences et d'expériences suffisamment larges pour couvrir le champ examiné.

Douze départements ont fait l'objet, comme prévu, d'une inspection en 2008 :

- > avant la réforme en juillet, Hauts-de-Seine et Bas-Rhin,
- > ensuite, Pas-de-Calais, Yvelines, Côtes-d'Armor, Gers, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Ain, Haute-Loire, Vaucluse.

Trois départements attirent particulièrement l'attention.

Dans le Gers, les deux risques les plus critiques sont les inondations et les risques de rupture de barrages. La procédure PPRI a fait l'objet d'un examen très complet et 5 recommandations ont été émises, portant sur le pilotage des PPRI, la concertation avec le public et les élus et l'étude de l'aléa. Le Gers comporte un grand nombre de retenues collinaires (plus de 2800 barrages, soit une moyenne de 5 par commune) et près de 100 km de digues. Dans le cadre de la préparation de son rapport sur l'amélioration de la sécurité des barrages et ouvrages hydrauliques qu'il a réalisé à la demande de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, le député Christian KERT s'est rendu dans le Gers pour examiner cette problématique des petits, mais très nombreux, ouvrages hydrauliques.

L'inspection s'est plus particulièrement attachée à la mise en œuvre par la DDAF du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques et notamment :

- > à l'inventaire des ouvrages,
- > aux problèmes techniques et financiers posés par la mise aux normes des ouvrages,
- > aux ouvrages orphelins (maîtrise d'ouvrage non identifiée ou défaillante).

Un autre volet de l'inspection a porté sur la gouvernance de la prévention des risques. Deux recommandations ont été faites portant l'une sur un renforcement de la collaboration entre la DDEA et le service de prévisions des crues (SPC) et l'autre sur la création par le préfet d'une commission départementale des risques naturels majeurs (CDRN) pour associer les élus, les associations et les milieux professionnels concernés à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques et viser, à terme, un co-pilotage.

S'agissant des départements de l'Ain et de la Haute-Loire, quelques points d'amélioration essentiels émergent de ces inspections :

- > la nécessité d'une prise en compte rigoureuse de l'aléa de référence et le besoin de cohérence des règlements de PPR,
- > l'intérêt de renforcer l'implication des unités territoriales pour l'analyse des enjeux et la rédaction des règlements de PPR,
- > l'amélioration de la coordination interne, notamment par la cohérence de la chaîne études/planification/PPR/ADS,
- > la mise en place d'une animation des services par la DIREN (SPC) pour la gestion de crise.

L'inspection des DIREN

La décision prise en août 2006 par les ministres chargés de l'Écologie et de l'Industrie de regrouper les DIREN et les DRIRE et de lancer une expérimentation sur 5 régions avait déjà contribué à modifier le cadre d'inspection, jusqu'alors établi au rythme de 5 inspections périodiques par an suivies deux ans après d'une inspection de suivi.

La création du MEEDDAT et la décision prise par le Conseil de modernisation des politiques publiques en décembre 2007 d'étendre la fusion aux trois services régionaux œuvrant pour le compte de ce ministère pour créer les DREAL doivent conduire à faire évoluer le cadre méthodologique actuel de l'inspection qui date pour l'essentiel de 2003. Un travail conjoint du CGEDD avec le CGAAER et le CGM doit être prochainement lancé à ce sujet.

Les inspections des polices de l'environnement

Fort de l'expérience de 18 départements, le SIGE avait défini, en novembre 2002, une méthode d'inspection des polices de l'environnement qui s'est révélée jusqu'en 2008 un guide sûr. Les inspections ont fourni des informations riches et précises, fondant un diagnostic solide, reconnu au niveau interministériel et conduisant à des améliorations concrètes dans les services. L'abondance des observations recueillies et des recommandations émises ainsi que le contexte de la réforme de l'État invitent aujourd'hui à revoir la méthode.

Jusqu'à présent, en effet, la police de l'environnement était partagée entre de nombreux services de l'État en département et en région. Ce dispositif doit se resserrer fortement autour des DREAL et des DDT, même si d'autres services déconcentrés continueront à agir en ce domaine. En surveillance, elle repose largement sur les agents de plusieurs établissements publics de l'État : ONCFS, ONEMA, ONF, parcs nationaux.

GESTION

Niveaux de service et organisations de travail dans les DIR

Jean-Claude DIQUET, Robert MOINE, Louis RUELLE (CGEDD).

Rapport N° 5931-01

Cet audit, mené à la demande du SG et de la DIGITM dans quatre DIR, fait suite à un rapport de 2007 du CGPC qui avait souligné les difficultés des DIR à homogénéiser dans leur circonscription les pratiques de travail et de rémunération indemnitaire héritées des DDE et dictées, lors des réformes de l'ARTT et du régime indemnitaire, par le souci du maintien des rémunérations au détriment de la rationalisation et de la sécurité juridique.

Une révision du schéma directeur d'exploitation de la route des années 1990 paraît indispensable afin de fixer les niveaux de service à garantir aux usagers sur le réseau routier national non concédé. Ce cadrage ministériel est un préalable indispensable au renforcement du contrôle de gestion et de la gestion des moyens.

Une instruction ministérielle dressant, après les réformes, l'état de la réglementation relative à l'organisation du travail essentiellement programmée, au respect des garanties minimales des agents, à la prévention en particulier pour le travail de nuit et à l'équité de l'indemnisation s'avère nécessaire. Une validation par l'administration centrale des documents de référence des organisations de travail des DIR est préconisée à cette fin. La définition des compétences requises et la formation des nouveaux cadres intermédiaires doivent être une priorité. En outre, un solide réseau de médecins de prévention est à maintenir.

Le rapport rappelle, enfin, l'exigence d'un contrôle interne formalisé qui protège personnels et services du risque pénal. Cela suppose la levée de quelques difficultés d'application de la réglementation, notamment pour l'indemnité de sujexion horaire, et la mise à disposition d'un outil informatique national de programmation et de suivi du travail d'alerte et de contrôle du service fait.

Temps de travail et régimes indemnitaire dans les services de navigation

Jean-Claude DIQUET, Marie-Françoise SIMON-ROVETTO (CGEDD).

Rapport N° 5746-01

Cette mission d'inspection a été conduite, à la demande de la DGPA et de la DGMT, dans 6 services de la navigation et 24 subdivisions.

Dans un contexte de contraction des effectifs, les contraintes des services liées aux dispositions de 2002 de l'ARTT et du régime indemnitaire et au contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'État et VNF sont à considérer afin d'optimiser l'exploitation du réseau fluvial. La complexité d'organisation et de gestion du temps de travail qui en résulte se traduit par un défaut d'efficience renforcé par un cloisonnement excessif des services et une assistance méthodologique et juridique insuffisante de l'administration centrale.

Le souci de préserver le niveau de rémunération indemnitaire des agents a freiné le développement du travail programmé, maintenu le nombre d'heures supplémentaires à un niveau élevé et limité la prise en compte de la spécificité des métiers dans le montant de la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation. Les ambiguïtés persistantes de la réglementation ou la complexité des dispositifs, notamment pour la mise en œuvre de l'indemnité de sujexion horaire, justifient des pratiques négociées localement. Sous ces réserves et à quelques dérives ponctuelles près, la réglementation est globalement respectée et le niveau de son impact budgétaire jugé raisonnable.

Un pilotage national plus ferme par l'administration centrale est requis afin de rationaliser les modalités d'organisation du travail, d'améliorer l'efficience administrative, de renforcer la traçabilité des procédures et décisions ainsi que l'exercice du contrôle dans les unités et, enfin, d'assurer la sécurité juridique de l'action des services.

A cette fin, l'élaboration, à partir d'applications locales, d'un outil informatique unique de programmation, d'alerte, de suivi et de contrôle des temps de travail est recommandée ainsi que le développement d'une assistance juridique aux services via l'intranet.



AMÉNAGEMENT, URBANISME, HABITAT ET DÉPLACEMENTS

23 inspections de régularité ont été conduites sur les domaines de compétence du collège AUHD qui concernent également d'autres collèges.

Sur l'accessibilité, deux ans après la loi, les rapports notent une bonne mobilisation des services dans le domaine du bâtiment avec un effort à fournir sur la communication auprès des communes pour l'action sur les espaces publics et les transports. Toutefois, en matière de bâtiment, le contentieux est peu opérant car les pénalités sont inférieures au montant des mises en conformité.

Sur l'ADS, la réforme, bien préparée par l'administration centrale notamment, a été correctement prise en compte mais des progrès sont attendus pour le logiciel ADS 2007.

En outre, la résorption des retards a entraîné de trop nombreuses autorisations tacites et des réserves sont émises sur la capacité des services à instruire valablement certains dossiers dans un délai d'un mois, notamment les déclarations préalables valant lotissement sans création de VRD.

Sur les risques, les MIGT ont pointé une bonne progression des plans de prévention approuvés mais l'accent doit être mis sur la formation des instructeurs et sur la régularité des contrôles hiérarchiques et de conformité.

Le thème de l'intervention des architectes et paysagistes conseils pointe une marge de progrès importante pour les DDE dans l'identification des dossiers à enjeux, l'organisation de leur travail et la capitalisation de leurs apports.

Enfin, deux MIGT ont donné une priorité thématique particulière à la connaissance des territoires, sur la base d'un constat de moyens généralement limités malgré des atouts sur les bases de données et les systèmes d'information géographique. Elles recommandent de donner à la politique d'études une dimension plus stratégique et plus adaptée aux enjeux de développement durable, de renforcer le niveau régional et de développer les compétences par une implication accrue de la hiérarchie et une utilisation des résultats plus dynamique et plus ouverte à l'externe.

INGÉNIERIE D'APPUI TERRITORIAL

Au cours de l'année 2008, l'activité du CGEDD a été importante pour accompagner les services déconcentrés, notamment départementaux, sur leurs évolutions en matière d'ingénierie.

Le retrait de l'ingénierie concurrentielle a d'abord été mené par les DDEA et les DDE en liaison avec les DDAF. Il s'est fortement précisé en 2008 tant au plan national – avec les décisions du conseil de modernisation des politiques publiques et les circulaires sur l'ingénierie MEEDDAT-MAP et le dialogue de gestion – que régional et départemental. Le CGEDD est principalement intervenu dans le cadre d'audits, conduits en liaison avec les organismes d'inspection du MAP, sur la fusion des DDEA, sur la prise en compte du développement durable dans les services déconcentrés et sur leurs relations avec le réseau scientifique et technique. Il est aussi intervenu comme force de proposition pour préciser, avec le CGAAER, la nouvelle ingénierie des services déconcentrés et dans des réunions de groupes de travail nationaux initiés par le secrétariat général et la DGALN sur les évolutions en cours, tels les plans de redéploiement de l'ingénierie en région et les missions sensibles d'expertise et de conseil.

Les missions des services déconcentrés en matière de constructions publiques ont également constitué en 2008 un chantier important d'observation et de propositions. Les constructions publiques constituent un enjeu d'actualité très important pour les services du MEEDDAT : prise en compte des économies d'énergie dans les bâtiments publics et notamment ceux de l'État, nouvelle organisation en cours sur l'immobilier de l'État avec un rôle accru de France Domaine en liaison avec les services du MEEDDAT, nouveau positionnement des services régionaux et départementaux sur ces problématiques. Le CGEDD s'est fortement intéressé à l'expérimentation menée en Rhône-Alpes et dans l'agglomération lyonnaise ainsi qu'à l'activité et aux évolutions des services déconcentrés en charge des constructions publiques en Île-de-France et en Bourgogne.

INSPECTIONS CONJOINTES CGPC-CGAAER-SIGE SUR LES RISQUES

Douze départements ont fait l'objet d'audits avec le CGAAER et le SIGE, de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels par les services déconcentrés de l'Etat. Il en ressort que l'appropriation par les DDE, DDAF et DDEA de cette politique est satisfaisante, ce qui se traduit dans la réalisation des PPR et leur application dans le droit des sols.

Les réorganisations des services déconcentrés permettent de préciser l'articulation entre prévention des risques et gestion de crise, de façon à garantir une réponse harmonieuse de l'État dans leur mise en œuvre avec des collectivités mobilisées. La qualité de la réponse doit être régulièrement vérifiée par des exercices. Un cas concret en est la prévision des crues, dont l'organisation nationale pourrait utilement être étendue à la Guyane.

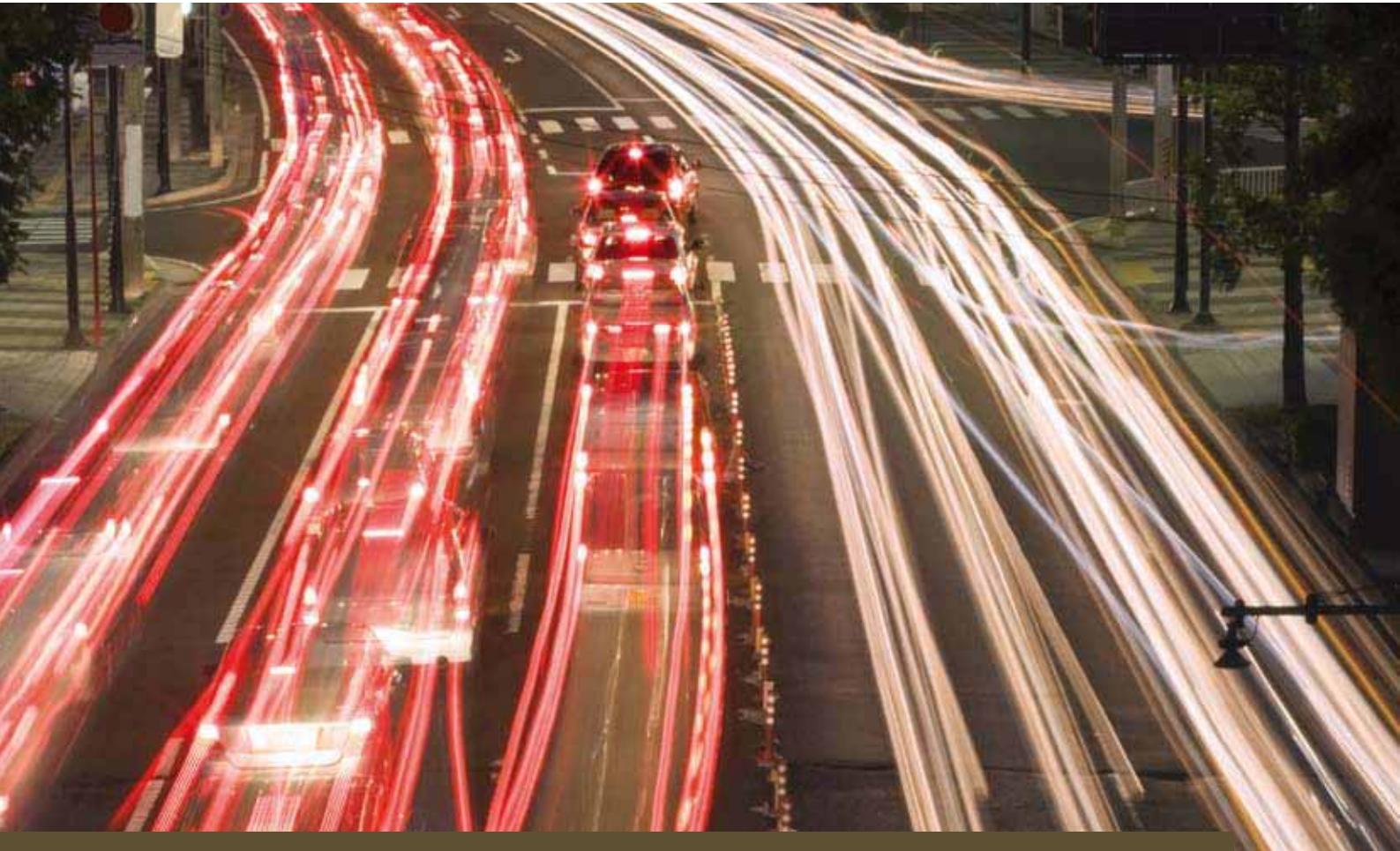
Un effort reste à faire pour l'information du grand public et les structures réglementaires de concertation sur les risques naturels et technologiques. Les préfets et les services déconcentrés sont invités à mettre à jour et rendre accessible le dossier départemental des risques naturels majeurs (DDRM), et à installer la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRMN), expressément

créée pour mener la concertation entre l'État, les collectivités et la société civile. Sa mise en place doit éviter les redondances avec d'autres instances réglementaires comme le conseil départemental de la sécurité civile (CDSC).

La plupart des inspections notent le retard des communes en matière d'information préventive et de plans communaux de sauvegarde (PCS) dans les zones où un PPR rend ces plans obligatoires. Sans empiéter sur les prérogatives des collectivités, les inspecteurs s'interrogent sur la façon dont les services de l'État doivent accompagner ce processus prévu dans la loi.

Enfin, les mesures de sécurité des ouvrages hydrauliques sont précisées par le décret du 11 décembre 2007. La DGPR, au travers du SRNH (Service des Risques Naturels et Hydrauliques), est chargée de leur application. Des instructions particulières doivent être données aux services, avec un accompagnement pédagogique et les moyens correspondants, ainsi qu'aux inspecteurs qui auront la charge d'en évaluer la mise en application.





INSPECTION GÉNÉRALE DES ORGANISMES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (IGOST)



**Conformément à la feuille de route de l'IGOST,
ses missions s'organisent autour de deux
pôles qui agissent en complémentarité :**

- L'Inspection générale des organismes scientifiques et techniques et à ce titre :
 - deux rapports d'inspections périodiques ont été rendus en 2008 : Inrets, Enac (inspections conjointes avec l'Igac) ;
 - trois inspections sont en voie d'achèvement : Météo-France, qui inclut les inspections de suivi de l'École nationale de la météorologie (ENM) et celle du Centre national de recherche météorologique (CNRM), du Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme (Certu), et de la Direction de la technique et de l'innovation (DGAC) (DTI) ;
 - deux inspections de suivi l'IGN et l'École nationale des sciences géographiques (ENSG) sont également en voie d'achèvement.
- La mission de veille et de conseil, centrée notamment sur les questions de compétences, de gouvernance et d'évolution des services, a alimenté les réflexions qui suivent.



Optimiser la gestion des carrières des chercheurs et faciliter la mobilité

Suite au rapport d'inspection de suivi du LCPC publié en 2006, la DRAST a demandé à l'IGOST de mener des investigations complémentaires sur la gestion des carrières des chercheurs. Le rapport publié en avril 2008 (Rapport N°005390-01) émet des recommandations qui s'organisent autour de trois constats :

- La recherche mise en œuvre dans les laboratoires du ministère implique des personnels de statuts très divers. Les premières propositions concernent leur gestion et recommandent de fusionner les corps de recherche équipement et Inrets, de gérer les titres de docteur et d'Habilitation à diriger des recherches (HDR), d'homogénéiser les modes d'évaluation et de promotion, etc.
- La recherche est répartie dans de nombreux laboratoires dont les champs de compétence se recouvrent partiellement, surtout si l'on prend en compte les laboratoires associés aux écoles. Une série de propositions concernent le pilotage global de la recherche et l'organisation de celle-ci en opérations formalisées.
- Les partenariats entre les laboratoires de recherche et le milieu professionnel français et étranger sont nombreux et contribuent au dynamisme des activités. Cependant, les transferts de personnels avec les services opérationnels sont peu développés. Ces partenariats devraient être encouragés et facilités.

La mobilité n'est pas une fin en soi car la recherche exige de la continuité et de la persévérance. Mais elle devient utile si elle est pensée dans un projet de développement professionnel cohérent : approfondissement à partir de plusieurs points de vue ou au sein d'équipes de cultures différentes. Le rapport recommande la création, au sein de la DRI, d'un pôle dédié à la mobilité chargé de faire connaître les opportunités d'accueil dans les laboratoires français ou étrangers et les règles administratives et d'organiser l'information sur les expériences réussies.

Manager les risques en entreprise par le contrôle interne

Des méthodes d'identification, d'évaluation de la probabilité et de la gravité du risque managérial permettent d'en prendre la mesure, de les éviter ou de minorer leurs effets. Elles font aujourd'hui l'objet de modules d'enseignement dans les grandes écoles d'ingénieurs. Elles sont appliquées dans de nombreuses entreprises privées et des établissements publics les intègrent dans leur démarche qualité, notamment dans le domaine financier.

L'IGOST a organisé une journée* sur ce thème au cours de laquelle trois exposés ont été présentés :

- La formation au management des risques à l'École centrale Paris ;
- Le management des risques au Cnes ;
- La problématique du passage à la certification des comptes pour un établissement public, le Cnes.

Partager nos connaissances : un levier au service des politiques de développement durable

Cette journée s'inscrivait dans le prolongement du rapport final** d'un groupe de travail réuni autour de ce thème. Il s'agissait de concrétiser l'impulsion préconisée par ce rapport, d'insuffler à notre ministère une nouvelle dynamique dans le domaine de la gestion des connaissances pour assurer plus efficacement la mobilité croissante de ses agents et soutenir les politiques publiques du développement durable.

* La synthèse de cette journée est disponible sur le site intranet de l'IGOST sur http://intra.c7.cgpc.i2/article.php3?2_article=1014

** "Gérer nos connaissances : une organisation du ministère pour la connaissance", J. SICHERMAN, Rapport n° 005306-01.



INSPECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

En 2008, l'Inspection générale de l'aviation civile (IGAC) a assuré sa double mission : inspecter les services de la direction générale de l'aviation civile et animer la réflexion sur les domaines essentiels pour le développement durable de l'aviation civile, notamment en matière de sécurité, de sûreté, de prise en compte des contraintes environnementales et d'efficacité.

En 2008, a été réalisée pour la première fois l'inspection des deux directions centrales de la Direction des services de la navigation aérienne (DSNA) : la Direction des opérations (DO) et la Direction de la technique de l'innovation (DTI).

Pour la DO, l'inspection a évalué la réalisation des objectifs définis lors de sa création en 2005 et sa préparation aux évolutions prévisibles en Europe. Elle a également procédé à une analyse des coûts du contrôle aérien et proposé des moyens d'obtenir des gains de productivité.

Pour la DTI, l'inspection a analysé les résultats de la fusion du Service technique de la navigation aérienne (STNA) et du Centre d'études de la navigation aérienne (CENA). Elle s'est attachée à évaluer comment la DTI se prépare à jouer pleinement son rôle dans le cadre des grands programmes de coopération européenne lancés récemment.

A également été réalisé un audit thématique de la fonction « contrôle de la sécurité » assurée par la Direction générale de l'aviation civile en métropole. Cet audit comprend une analyse de la répartition des tâches et moyens d'action des différentes entités qui concourent à cette mission : la Direction du contrôle de la sécurité (DCS), qui a vocation à devenir début 2009 un service à compétence nationale, les Directions de l'aviation civile et le Groupement pour la sécurité de l'aviation civile (GSAC) auquel la DCS délègue certains contrôles. L'audit s'est attaché à apprécier les méthodes mises en œuvre pour surveiller les activités des compagnies aériennes, des constructeurs et des ateliers d'entretien, des prestataires de services de la navigation aérienne et des exploitants d'aéroports. L'audit a également examiné le secteur de l'aviation générale et des écoles assurant la formation des personnels navigants.

Pour l'Outre-mer, l'IGAC a procédé à trois inspections :

- Pour les Antilles-Guyane, il s'agit pour la première fois d'une mission de suivi des services deux ans après l'inspection traditionnelle. Elle a porté sur les questions d'organisation, la période choisie permettant de faire le point sur la réforme de la DGAC de 2005, séparant l'opérateur de navigation aérienne (DSNA) du régulateur, ainsi que sur la préparation de la réforme du début 2009 qui verra la mise en place d'un service à compétence nationale de supervision de la sécurité sous le nom de Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC). L'ensemble des deux réformes a pour conséquence la suppression des services déconcentrés de l'aviation civile, modifiant les relations avec les partenaires administratifs (préfectures et DDE).
- Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, l'inspection a eu pour principal objectif de vérifier comment le service remplit sa mission et répond aux évolutions du contexte local.
- Les services de l'aviation civile de l'Océan Indien ont été inspectés en 2008. Depuis l'inspection précédente de 2004, le Service de la navigation aérienne (SNA) a été détaché de l'ancien Service de l'aviation civile « La Réunion, Mayotte et îles éparses » sous la forme d'une antenne de la Direction des services de la navigation aérienne. Depuis juillet 2008 ce SNA dispose de son propre service support et, à compter du 1^{er} janvier 2009, le SAC se trouvera intégré dans la nouvelle Direction de la sécurité de l'aviation civile.

Enfin, l'IGAC a entamé l'inspection du Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) créé début 2008 pour regrouper l'essentiel des moyens des trois services spécialisés des bases aériennes. L'inspection porte sur l'organisation du SNIA, sur les relations de ce service avec ceux du ministère de la Défense et sur son rôle au sein du réseau des services déconcentrés du ministère intervenant dans le domaine des aérodromes.

Les dispositions du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique donnent à la fonction d'inspecteur d'hygiène et sécurité (IHS) un contenu et un cadre spécifiques qui la différencient des missions d'inspection générale. Les IHS rattachés au CGPC et au SIGE, en application de l'article 5 de ce décret et par arrêtés, sont maintenant rattachés au CGEDD.

Philippe RATTIER, IGPC à la MIGT 1, a succédé depuis septembre 2008 à Élisabeth RINIE dans la mission d'impulsion et de coordination de l'activité des IHS auprès du président de la section Personnels et Services.

L'activité des inspecteurs hygiène et sécurité

Suite à la création du nouveau ministère et à plusieurs départs en retraite, l'équipe des IHS s'est renouvelée et réorganisée partiellement. Ainsi 4 nouveaux inspecteurs, dont 2 en administration centrale et 2 en territoriale (MIGT), ont été recrutés, portant à 11 le nouvel effectif.

2008 a été marquée par de forts bouleversements, à tous niveaux, dans l'organisation administrative et par de nouvelles orientations dans les missions issues du Grenelle de l'environnement.

Ces changements, toujours en cours, ont nécessité un travail considérable et un dialogue social approfondi. Malgré cela, des inquiétudes pour l'avenir, des incompréhensions ou des frustrations préjudiciables au bien-être au travail se sont manifestées. L'administration a donc engagé des réflexions sur la prévention des gestes suicidaires et sur la promotion du bien-être au travail. L'initiative d'intégrer dans le document unique la prévention des risques psychosociaux a été peu relayée par les services et doit être généralisée.

Trop de services ne respectent toujours pas le minimum légal de deux réunions de CLHS par an, ce qui ne peut améliorer le dialogue social en cette période difficile.

Certains services n'ont pas d'animateur sécurité prévention (ASP) ou à temps très partiel seulement, ce qui ne permet pas de consacrer le temps nécessaire à cette mission essentielle auprès des chefs de service. Une vigilance accrue est requise sur ce sujet. Il en est de même du réseau de la médecine de prévention dont la défaillance, du fait de la vacance de postes et de la pénurie de médecins, est préoccupante à certains endroits.

Les constats des IHS sur les directions interdépartementales des routes et des services de navigation, où se concentrent les risques d'accidents les plus fréquents, rejoignent les inspections menées par ailleurs : l'intégration de la sécurité des agents (et des usagers) sur les autres objectifs (performance, productivité, régime indemnitaire) dans l'organisation du travail est fondamentale. Le rôle de l'administration centrale est fondamental dans la cohérence des objectifs et dans l'élaboration d'une doctrine et de pratiques opérationnelles à homogénéiser sur le territoire notamment pour assurer la sécurité juridique de l'encadrement.

Dans ce climat transitoire particulier, les IHS ont privilégié la pédagogie et le conseil en participant aux CHS et en intervenant comme formateurs auprès des ASP, membres de CLHS, écoles du ministère, établissements publics tels les parcs naturels nationaux qui ont confié la mission d'inspection hygiène et sécurité au réseau attaché au CGEDD. En 2008, ils ont réalisé 31 inspections sur le management et l'organisation de la prévention en DRE, DIR, DDE, DDEA, CETE, services de navigation et administration centrale et 4 inspections en DIREN. Ils participent aux enquêtes sur les accidents du travail dont les comptes-rendus mériteraient une diffusion plus systématique dans un but pédagogique.

Le réseau des IHS du MEEDDAT a eu en 2008 de nombreux contacts avec son homologue du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) en vue d'organiser l'inspection de l'hygiène et de la sécurité dans les DDEA dont le nombre passe de 8 à 55 au 1^{er} janvier 2009.



ANNEXES



Rapports d'inspection publiés en 2008	68
Publications éditées en 2008	72
Communication en 2008	73
Mandats de représentation	74

FORMATION >	INSPECTION DE SUIVI DIREN	INSPECTION DE SUIVI DES TRANSFORMATIONS DES SERVICES	INSPECTION PÉRIODIQUE	COMMUNE DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT Inspection générale des services départementaux de police de l'environnement
MIGT 01				▪ OISE
MIGT 02				
MIGT 03/04	▪ BASSE-NORMANDIE ▪ HAUTE-NORMANDIE			▪ MANCHE
MIGT 05			▪ DIREN BRETAGNE	
MIGT 06				
MIGT 07	▪ MIDI-PYRÉNÉES			▪ HAUTE-GARONNE
MIGT 08				
MIGT 09			▪ DIREN BOURGOGNE	
MIGT 10	▪ AUVERGNE			
MIGT 11			▪ DIREN CORSE	▪ ALPES MARITIMES ▪ VAUCLUSE
MIGT 12	▪ MARTINIQUE ▪ RÉUNION	▪ DDE RÉUNION	▪ DIREN GUYANE	▪ RÉUNION
IGAC		▪ DSNA	▪ ENAC	
IGOST			▪ INRETS	
SO1				
SO6				
SIGE			▪ ADEME ▪ DRIRE AQUITAINE ▪ DRIRE ÎLE-DE-FRANCE ▪ MISR BAS-RHIN ▪ MISR LOIRE ▪ MISR MAINE-ET-LOIRE	

INSPECTION DES SERVICES	INSPECTION COMMUNE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS	SYNTHÈSE D'INSPECTION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE SOMME ▪ DRE PICARDIE 		
▪ DDE VAL-DE-MARNE		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE EURE ▪ DDE INDRE ▪ DDE MANCHE ▪ DDE ORNE 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE CÔTES-D'ARMOR ▪ DDE MAINE-ET-LOIRE ▪ DDE MAYENNE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection de la DDE et de la DDAF de MAINE-ET-LOIRE Domaine : prévention des risques naturels 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE LOT-ET-GARONNE 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE MEUSE ▪ DDE MOSELLE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention des risques naturels dans le département du BAS-RHIN 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE CÔTE-D'OR ▪ DDE JURA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection de la DDE et de la DDAF de l'YONNE Domaine : prévention des risques naturels ▪ Inspection des services de l'État dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques - Département de la HAUTE-SAÔNE 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE LOIRE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection de la DDE et de la DDAF de la LOIRE Domaine : prévention des risques naturels ▪ Inspection des services déconcentrés de l'État dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques - Département de la HAUTE-LOIRE 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE AUDRE ▪ DDE BOUCHES-DU-RHONE ▪ DDE GARD ▪ DDE HAUTE-CORSE ▪ DDE HAUTES-ALPES ▪ DRE LANGUEDOC-ROUSSILLON 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDE MARTINIQUE ▪ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON 		
		<p>Synthèse des inspections des services déconcentrés de l'État réalisées en 2007 dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques</p> <hr/> <p>Synthèse des inspections des services déconcentrés réalisées en 2006 dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des inspections de régularité et gestion - Année 2007
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection spécifique CSP et DDAF Vendée

FORMATION >

INSPECTION DE RÉGULARITÉ

MIGT 01

DDE OISE : Management / Stratégie et management par objectifs ; Gestion ; Management

MIGT 02

- DDE VAL-DE-MARNE : Aménagement, urbanisme et habitat / Cohérence territoriale à différentes échelles / Espaces protégés ; Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols
- DDEA YVELINES : Aménagement, urbanisme et habitat / Aspects sociaux de la politique du logement

MIGT 03/04

- DDE INDRE-ET-LOIRE : Gestion ; Management / Contrôle interne
- DDE LOIRET ATESAT

MIGT 05

- DDE SARTHE : Management / Contrôle interne ; Management / Organisation et fonctionnement
- DDE VENDÉE : Management / Contrôle interne
- DIR OUEST : Gestion / Commande publique ; Gestion / Comptabilité administrative

MIGT 06

- DDE CHARENTE : Eau, hydrologie et météorologie
- DDE DEUX-SÈVRES : Management / Pilotage
- DDE DEUX-SÈVRES : Sécurité routière
- DDE GIRONDE : Aménagement, urbanisme et habitat
- DDE LOT-ET-GARONNE : Aménagement, urbanisme et habitat ; Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols

MIGT 07

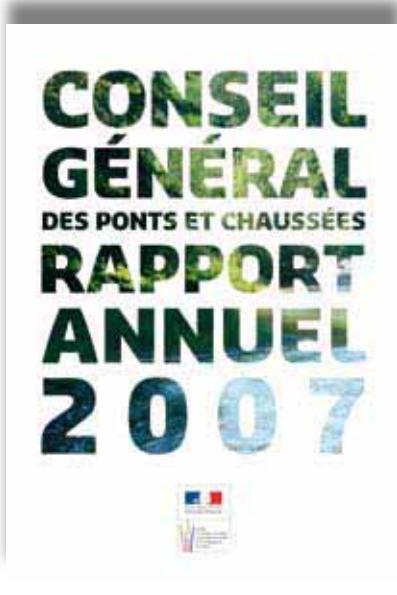
- DDE ARIÈGE : Aménagement, urbanisme et habitat ; Application du droit des sols ; Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols
- DDE AVEYRON : Aménagement, urbanisme et habitat ; Aménagement, urbanisme et habitat / Aspects sociaux de la politique du logement ; Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Habitat ; Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols
- DDE AVEYRON : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols
- DDE CORREZE : Aménagement, urbanisme et habitat / Aspects sociaux de la politique du logement ; Bâtiment et constructions publiques / Constructions publiques ; Logement ; Projets d'infrastructures ; Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols
- DDE CORREZE : Ingénierie d'appui territorial
- DDE CORREZE : Sécurité routière ; Routes / Formation
- DDE CREUSE : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols ; Gestion
- DDE GERS : Logement
- DDE TARN-ET-GARONNE : Application du droit des sols ; Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols ; Eau et navigation / Missions et Organisation
- DDE TARN-ET-GARONNE : Management / Contrôle interne
- DDEA LOT : Aménagement, urbanisme et habitat / Habitat ; Aménagement, urbanisme et habitat / Qualité de l'urbanisme au niveau local
- DRE LIMOUSIN - DDE HAUTE-VIENNE : Management / Contrôle interne ; Gestion
- SN TOULOUSE : Technologies et systèmes d'information ; Management / Informatique

MIGT 08

- DDE HAUT-RHIN : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local ; Bâtiment et constructions publiques
- DDE HAUT-RHIN : Management / Contrôle interne ; Gestion ; Management
- DDE MARNE : Gestion ; Bâtiment et constructions publiques ; Projets d'infrastructures / Routes
- DDE MEURTHE-ET-MOSELLE : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local ; Bâtiment et constructions publiques
- DDE MEUSE : Management ; Gestion
- DDE MOSELLE : Gestion

	<ul style="list-style-type: none"> • DDE CÔTE D'OR : Transports terrestres et leur sécurité / Éducation routière • DDE DOUBS : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols • DDE HAUTE-SAÔNE : Routes / Exploitation de la route ; Routes / Parc routier ; Routes / Sécurité routière • DDE JURA : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols • DDE SAÔNE-ET-LOIRE : Parc ; Routes / Parc routier ; Gestion • DDE TERRITOIRE-DE-BELFORT : Transports terrestres et leur sécurité / Éducation routière ; Transports terrestres et leur sécurité • DRE FRANCHE-COMTE : Gestion / Commande publique ; Gestion / Comptabilité administrative
MIGT 09	
MIGT 10	<ul style="list-style-type: none"> • DDE AIN : Aménagement, urbanisme et habitat / Qualité de l'urbanisme au niveau local • DDE ALLIER : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local ; Bâtiment et constructions publiques • DDE ALLIER : Ingénierie d'appui territorial / Ingénierie rémunérée / ATESAT • DDE ARDÈCHE : Ingénierie d'appui territorial / Ingénierie rémunérée / ATESAT • DDE DRÔME : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols ; Risques naturels et technologiques • DDE HAUTE-LOIRE : Gestion ; Management / Contrôle interne • DDE HAUTE-LOIRE : Management / Informatique • DDE HAUTE-SAVOIE : Aménagement, urbanisme et habitat / Aspects sociaux de la politique du logement ; Aménagement, urbanisme et habitat / Habitat ; Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements ; Bâtiment et constructions publiques • DDE LOIRE : Gestion / Commande publique • DDE PUY-DE-DÔME : Management / Informatique • DIR CENTRE EST : Transports terrestres, défense sécurité civile / Sécurité routière ; Transports terrestres et leur sécurité • DRE RHÔNE-ALPES : Gestion / Commande publique
MIGT 11	<ul style="list-style-type: none"> • CETE MÉDITERRANÉE : Gestion / Commande publique • DDE ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE : Droit et contentieux ; Droit et contentieux / Contentieux • DDE ALPES-MARITIMES : Sécurité routière ; Transports terrestres et leur sécurité / Éducation routière • DDE BOUCHES-DU-RHÔNE : Gestion ; Routes / Parc routier • DDE HAUTES-ALPES : Gestion ; Routes / Parc routier • DDE LOZÈRE : Gestion ; Routes / Parc routier • DDE PYRÉNÉES-ORIENTALES : Espaces protégés, paysage et patrimoine ; Gestion ; Logement • DDE VAR : Gestion / Commande publique • DRE LANGUEDOC-ROUSSILLON : Gestion ; Gestion / Moyens de fonctionnement ; Logement • DRE LANGUEDOC-ROUSSILLON : Gestion / Commande publique • DRE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : Gestion / Commande publique
MIGT 12	<ul style="list-style-type: none"> • DDE GUADELOUPE : Aménagement, urbanisme et habitat • DDE GUADELOUPE : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements • DDE GUADELOUPE : Gestion • DDE MARTINIQUE : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements • DDE MARTINIQUE : Aménagement, urbanisme, habitat et déplacements / Qualité de l'urbanisme au niveau local / Application du droit des sols ; Risques naturels et technologiques • DDE MARTINIQUE : Gestion • DDE RÉUNION : Eau et navigation / Police et gestion de l'eau • DDE RÉUNION : Gestion • DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : Gestion / Commande publique





Les rapports annuels

Les rapports annuels 2007 du CGPC et du SIGE sont disponibles au téléchargement <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>. Ces rapports sont les derniers dans ces formats car, le 9 juillet 2008, le CGPC et le service de l'inspection générale de l'Environnement se sont réunis pour former le **Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD)**.

Avec la fusion du CGPC et du SIGE, les Échos CGPC sont devenus les Échos CGEDD

Le magazine externe du CGEDD, 12 pages en quadrichromie, trimestriel, 3300 exemplaires.

Cette publication est diffusée au sein des services du MEEDDAT, à l'association Blaise Pascal (retraités ingénieurs des Ponts), auprès des services d'inspection des autres administrations, des préfectures, des élus locaux, des grandes écoles et des établissements publics du ministère.

3 numéros ont été publiés en 2008 :

- > n° 57 dossier spécial colloque « l'Europe dans tous ses États : quelles réponses aux défis du XXI^e siècle ? »,
- > n° 58 dossier sur le CGEDD et la certification des comptes de l'État,
- > n° 59 dossier consacré à des exemples d'aménagement de territoires « particuliers », ils sont téléchargeables sur <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>





L'ARC EN CIEL est devenu en 2009

CGEDD à la UNE

La lettre d'information interne du CGEDD :

4 pages, mensuel, 1000 exemplaires.

9 numéros ont été publiés en 2008.

Cette publication est diffusée à l'ensemble des agents du CGEDD, à l'association Blaise Pascal. Cette lettre est mise en ligne sur le site intranet du CGEDD.

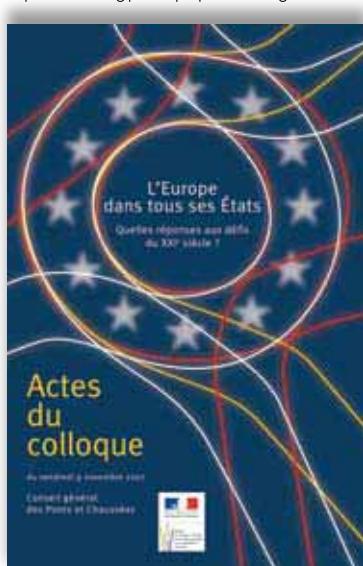
Les actes du colloque 2007

L'Europe dans tous ses États :

quelles réponses aux défis du XXI^e siècle ?

Retrouvez l'ensemble des discours, des messages et échanges des tables rondes de cette journée :

- > Cinquante ans après le traité de Rome : quelle ambition pour l'Europe ?
 - > Les transports confrontés aux défis du changement climatique et du développement durable
 - > La société de la connaissance
 - > Le bien commun ou l'intérêt général communautaire
- [\(http://www.colloque2007.cgpc.equipement.gouv.fr/\)](http://www.colloque2007.cgpc.equipement.gouv.fr/)



COMMUNICATION EN 2008



Colloque 2008

Colloque « Risques et expertises : une question de confiance »

Le CGEDD, le conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux, et le conseil général des Mines sont souvent appelés à donner des avis d'expert concernant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'application des politiques publiques.

Parmi celles-ci, bon nombre concernent les risques de toute nature et de toutes échelles : des effets redoutés du changement climatique aux dangers des installations industrielles, en passant par l'érosion de la biodiversité, l'insalubrité des logements, les catastrophes naturelles, les accidents de la circulation routière, etc.

Retrouvez les discours, actes et photographies de ce colloque organisé le 20 novembre 2008 sur :

<http://www.colloquescgedd.developpement-durable.gouv.fr>

ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Conseil d'administration de la régie autonome des transports parisiens

Claude MARTINAND

Conseil d'administration de l'École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)

Claude MARTINAND, vice-président

Conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF)

Claude GRESSIER

Conseil d'administration de la Fondation de France

Agnès CLARET de FLEURIEU

Académie de Marine

Agnès CLARET de FLEURIEU

Institut des villes

Gilbert SANTEL

Conseil d'administration de l'École normale supérieure

Pierre VELTZ

Conseil d'administration de l'Institut régional d'administration de Bastia

Agnès CLARET de FLEURIEU, présidente

Conseil d'administration de l'Institut géographique national

Michel BARBIER

Conseil d'administration d'Air France

Claude GRESSIER

Conseil d'administration de la Compagnie générale maritime et financière

Agnès CLARET de FLEURIEU, Gérard PATEY

Conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Sénart

Gérard de SENNEVILLE

Conseil d'administration de l'établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau

Jacky COTTET

Conseil d'administration de l'établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

Vincent BUTRUIILLE

Conseil d'administration de l'établissement public pour l'aménagement de la région dite de « la Défense »

Georges CREPEY

Conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée

Jean-Louis DURAND

Conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de Saint-Étienne

Georges CREPEY

Conseil d'administration de l'établissement public de sécurité ferroviaire

Frédéric RICO, président

Conseil d'administration de Réseau ferré de France

Michel MASSONI

Conseil d'administration du Laboratoire central des Ponts et Chaussées

Christian BINET

Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Jacques SICHERMAN, président

Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Jacky COTTET

Conseil de surveillance de la SA « Aéroport de Lyon »

Danielle BENADON

Conseil de surveillance de la SA « Aéroport de Toulouse-Blagnac »

Jean-François VIVIER

Conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences

Jean SOUQUET

Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer

Alain LHOSTIS

Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Jean-Louis DURAND

Conseil de surveillance de la société anonyme Aéroport Toulouse-Blagnac

Jean-François VIVIER

Ports autonomes (commissaires du gouvernement)

Strasbourg Pierre VERDEAUX

Bordeaux René GENEVOIS

Dunkerque Gérard PATEY

Le Havre Gérard PATEY

Rouen Gérard PATEY

Guadeloupe Yves GAUTHIER

La Rochelle René GENEVOIS

Nantes-Saint-Nazaire René GENEVOIS

Marseille René GENEVOIS

ORGANISMES PERMANENTS, MINISTÉRIELS, INTERMINISTÉRIELS OU INTERNATIONAUX, CHARGÉS D'UNE MISSION DE COORDINATION OU DE CONTRÔLE

Instances interministérielles

Commission des comptes des transports de la nation
Claude GRESSIER, *vice-président*

Comité interministériel d'audit des programmes
Claude de MARTEL

Commission nationale d'équipement commercial
Gérard de SENNEVILLE

Commission nationale de concertation
Isabelle MASSIN

Commission nationale de prévention des nuisances
Jean-Philippe DURANTHON, *président*

Comité national de facilitation
Michel SOCIE, *président*

Instances internationales

Délégation française du comité de sécurité
du tunnel du Somport
Pierre GARNIER

Délégation française du comité franco-italien
de suivi de l'autoroute ferroviaire alpine
Frédéric RICO

Chef de la délégation française à la commission
intergouvernementale chargée de suivre l'ensemble
des questions liées à la construction et à l'exploitation
de la liaison fixe transmanche
Christian PARENT

Délégation française au comité de sécurité
de la liaison fixe transmanche
Frédéric RICO

International council of monuments
Nancy BOUCHE

Comité permanent de la construction de l'Union européenne
(représentation française)
Georges DEBIESSE

Commission intergouvernementale de contrôle
du tunnel routier du Somport
Pierre GARNIER, *président*

Conseil de surveillance de la société internationale
de la Moselle
Pierre VERDEAUX

Agence pour la sécurité de la navigation aérienne
en Afrique et à Madagascar
Jean-François GRASSINEAU

Conseils nationaux ou supérieurs

Conseil national de la sécurité routière
Alain GILLE

Conseil national de l'information géographique
Michel BARBIER, *président*

Conseil supérieur de l'enseignement de la conduite
automobile et de l'organisation de la profession
Claude LIEBERMANN

Conseil supérieur de l'aviation marchande
Jean-Philippe DURANTHON, Jean-François GRASSINEAU

Conseil supérieur de la fonction publique de l'État
Agnès CLARET de FLEURIUS, Jean-Louis BELOTTE

Conseil d'administration du Comité national routier
Jean-Noël CHAPULUT, Jacques SICHERMAN (*président*)

Conseil supérieur de l'Établissement national
des invalides de la marine
Agnès CLARET de FLEURIUS

Haut conseil de la santé publique
Bernard PERRET

Conseil supérieur de la fonction publique de l'État
Jean-Yves BELOTTE, Agnès CLARET de FLEURIUS

Comités et commissions

Comités opérationnels du Grenelle de l'environnement [COMOP]
COMOP 1 : Alain MAUGARD, *président pour la partie
bâtiment / construction neuve*

COMOP 4 : Claude MARTINAND, *co-président
pour la partie bâtiment*

COMOP 21 : Pierre ROUSSEL, *pilote
pour le portail environnemental et veille environnementale*

Comité européen de normalisation
François WELLHOFF

Comité national de l'eau
Christian PARENT, François NAU

Observatoire national sur les effets du réchauffement
climatique
Christian PARENT

Commission supérieure des monuments historiques
Michel BRODOVITCH

Commission des marchés publics de l'État
Christian QUEFFELEC, François RENVOISE



Commission des suites MIILOS
Louis RUELLE, *président*

Commission nationale des secteurs sauvegardés
Nancy BOUCHE, Michel BRODOVITCH

Commission nationale d'évaluation de sécurité
des transports guidés
Christian BOURGET

Commission supérieure des sites, paysages
et perspectives
Michel BRODOVITCH

Commission des téléphériques
François MALHOMME

COMITÉS DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE PROJETS

Comité de pilotage de la ligne à grande vitesse
Sud Europe Atlantique (LGV SEA)
Michel BARBIER

Comité de pilotage des études de la ligne nouvelle
à grande vitesse (LGV) Bretagne - Pays-de-Loire
Jean-Yves HAMON

Comité de pilotage des études du TGV Rhin-Rhône
Pierre-Yves DONJON de SAINT-MARTIN

Comité de pilotage chargé d'éclaircir le débat
sur les politiques aptes au déploiement des réseaux
à très haut débit
Christian PARENT

Comité de pilotage des études de l'interconnexion
sud des TGV en Île-de-France
Yves MASSENET

COMITÉS ET COMMISSIONS D'EXPERTS

Autorité de contrôle des nuisances sonores
Jean SOUQUET

Comité de sécurité du tunnel du Mont-Blanc
Jean-Claude FINOT, Pierre GARNIER

Mission de contrôle des activités ferroviaires
Michel BARBIER

Commission spécialisée de néologie
et de terminologie de l'environnement
Wanda DIEBOLT, Dominique SCHNEIDER

Comités de sécurité des tunnels routiers alpins
Frédéric RICO

Comité technique de l'électricité
Catherine BERSANI, Daniel BURETTE,
Georges DEBIESSE, Philippe AUSSOURD

Commission technique des marchés
Christian BINET

Comité permanent de la construction
Conseil scientifique des indices notaire INSEE
Jacques FRIGGIT

DIVERS

Institut de la gestion déléguée
Claude MARTINAND, *président*

Observatoire national de la pauvreté
et de l'exclusion sociale
Agnès CLARET de FLEURIEU, *président*

Correspondant du Médiateur de la République
Agnès CLARET de FLEURIEU



Crédits photographiques

Page 4 / 7 / 8 / 9 : « portraits » MEEDAT / DICOM / Gérard CROSSAY. Page 20 : Mairie de Bordeaux / Thomas Samson* ; MEEDAT / Gérard Crossay ; MEEDAT / Laurent Mignaux. Page 24 MEEDAT / Laurent Mignaux ; MEEDAT / Thierry Degen. Page 29 : MEEDAT / Bernard Suard ; MEEDAT / Bernard Suard. Page 32 : MEEDAT / Laurent Mignaux. Page 34 : photo aéroport de Beauvais ; MEEDAT / Gérard Crossay. Page 38 : MEEDAT / Laurent Mignaux ; MEEDAT / Laurent Mignaux. Page 44 : MEEDAT / Patricia Marais ; DDE Saint-Pierre-et-Miquelon ; MEEDAT / Bernard Suard. Page 48 : MEEDAT / Laurent Mignaux ; MEEDAT / Laurent Mignaux. Page 54 : MEEDAT / Laurent Mignaux - Autres photographies utilisées : Amarante / shutterstock ©



Directeur de la publication

Claude Martinand

Comité de rédaction

Philippe Aussourd, Catherine Ballatore, Laurent Barba-
roux, Maud Clouët de Crépy, Marie-Ghislaine Delacourt,
Christine Delcourt, Marie-Pierre Doizelet, Pierre Gatignon,
Marc Grimot,
Michèle Lecomte-Balay, Bernard Perret,
Louis-Michel Sanche

Rédacteur en chef

Maud Clouët de Crépy

**Secrétariat de rédaction
et recherche iconographique du CGEDD**

Monique Morin, Pascal Pastural

Conception, réalisation et création iconographique

Amarante design

53, rue Lemercier - 75017 PARIS

n° ISSN : en cours d'attribution
ancien numéro ISSN 1633-7891
attribué à la publication
Le rapport annuel du CGPC
Imprimé sur papier Label FSC.
Label : Imprimerie Verte